

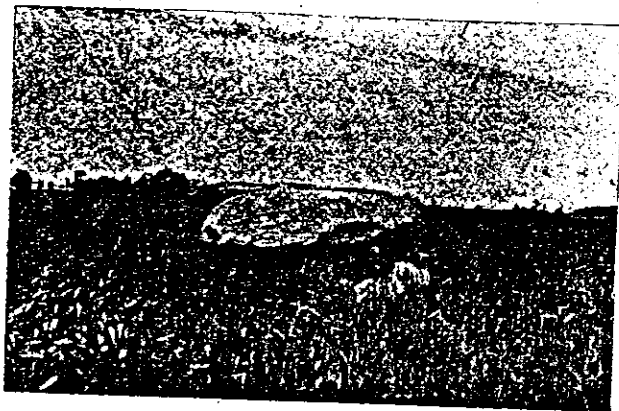
MONOGRAPHIE
DE
SAINT-PLANTAIRE
(INDRE)

Par L. MICHON, instituteur

Publiée avec les subsides de la " Mutualité Littéraire "

ET

Par les soins de la REVUE DU BERRY



*J'aime mon village plus que ton village ;
J'aime ma Provence plus que ta province
J'aime la France plus que tout.*

F. GRAS, félibre.

ISSOUDUN
IMPRIMERIE GAIGNAULT

1903

MONOGRAPHIE

DE

SAINT-PLANTAIRE

(INDRE)

A ma petite-fille, Renée Janin,

Née à Saint-Plantaire, le 20 juin 1893.

L. M.

NOTE PRÉLIMINAIRE DE L'ÉDITEUR

Depuis un quart de siècle, le goût des recherches historiques s'est considérablement développé ; et bon nombre de modestes et patients travailleurs — les instituteurs notamment — se sont mis à écrire, avec une louable minutie, l'histoire de la commune où ils résident. Il est inutile de signaler l'intérêt, le profit qu'offrent de telles études pour la conservation de documents et de traditions qui se perdent de jour en jour, pour la connaissance plus complète de la petite patrie, pour la rédaction exacte et définitive de l'histoire générale de la France qui est encore à faire.

Répondant à une demande de secours pécuniaire faite par nous en 1895, le Ministère de l'Instruction publique fut le premier à reconnaître l'utilité de ces travaux, à les encourager, tout en déplorant que « ses crédits restreints ne lui permettent pas de contribuer à leur publication ». Il restait donc à chercher la solution difficile de ce problème : où et comment se procurer les ressources indispensables pour leur impression et leur diffusion ?

La "Revue du Berry" croit l'avoir trouvée aujourd'hui : elle a eu l'idée de faire appel à toutes les bonnes volontés et de constituer une sorte de « Société mutuelle littéraire »

dont les adhérents s'engagent simplement à souscrire d'avance pour un ou plusieurs exemplaires de la Monographie à publier, et d'en verser ensuite le prix établi au prorata des frais d'impression d'une part et du nombre de souscripteurs de l'autre. Cette combinaison a eu un complet succès, grâce au concours dévoué des pouvoirs administratifs, des habitants de Saint-Plantaire, des amis de l'étude en général, de nos sociétés savantes, de quelques généreux donateurs et de la plupart des journaux locaux, que nous ne pouvons songer à citer nominativement mais que nous confondons tous dans notre profonde gratitude et nos remerciements les plus cordiaux.

Les initiatives éclairées qui nous ont permis de mener à bien cette première tentative, ne manqueront pas de nous procurer de nouveaux adeptes, rassurés et entraînés par les résultats déjà acquis : aussi sommes-nous pleins de confiance et d'espoir en l'avenir de la « Mutualité littéraire » de l'Indre. Puisse-t-elle, pour l'avancement de la science historique, avoir ailleurs de nombreux imitateurs !

J. PIERRE,

Directeur de la "Revue du Berry".

N. B. — Le prix de la *Monographie de Saint-Plantaire* a été fixé à un franc, que nous prions les souscripteurs d'adresser soit à l'auteur, M. MICHON, instituteur à St-Plantaire, par Orsennes (Indre), soit à M. J. PIERRE, au château de Charon, par Cluis (Indre).



AVERTISSEMENT

Les préfaces ne sont plus de mode ; d'ailleurs, personne ne les lit.

Si la préface est de l'auteur, il ne peut résister à la tentation de s'y louer ; si elle est d'un écrivain en renom, le plus souvent celui-ci y défend, en de nombreuses pages, une thèse qui n'a aucun rapport avec la question ou l'idée principale traitée dans l'ouvrage.

Il est donc préférable de transcrire l'extrait suivant, qui sera, pour tous les lecteurs, une haute référence :

« J'ajoute, — puisque vous voulez bien me consulter sur ce point, — que la " Monographie de « Saint-Plantaire », due à M. Michon, instituteur « de cette commune, me paraît digne d'inaugurer « la série de vos publications.

« Nouveau venu dans votre département, je « ne saurais être juge du fond, mais je loue

« M. Michon d'avoir su garder le ton d'impar-
« tialité sans lequel on ne mérite pas le nom
« d'historien.

« Signé : G. ROSSIGNOL,
« Inspecteur d'Académie. »

SAINT-PLANTAIRE

Au temps des Gaulois, la commune de Saint-Plantaire était, comme le reste de la contrée, couverte de forêts ; ses habitants logeaient dans des huttes faites de branchages et de terre ; aucune route, aucun chemin ne traversait le pays : quelques sentiers dans les bois étaient les seuls moyens de communication. Pas de culture, point de commerce : on vivait des produits de la chasse et de la pêche.

Aujourd'hui, tout est avantageusement changé. Le territoire de Saint-Plantaire est partagé en terres labourables et en prairies ; les habitants demeurent dans des maisons solidement bâties, où ils sont à l'abri des intempéries ; des routes relient le bourg et les villages aux communes qui les avoisinent ; des ponts ont été jetés sur la Creuse et les profondes vallées creusées par les petits ruisseaux ; par suite, l'agriculture y a fait de notables progrès.

Malheureusement, une partie des habitants émigre chaque année vers Paris ; une industrie importante fait défaut qui les pourrait retenir au foyer.

Saint-Plantaire a trois foires qui se tiennent au chef-lieu les 21 mars, 21 septembre et 1^{er} décembre ; celle du 21 mars est particulièrement bien approvisionnée.

Une assemblée se tient au bourg le dimanche qui suit la saint Fiacre ; une autre a lieu, le 24 juin, sous les châtaigniers de la Chapelle-du-Fer et, le 26 décembre, les conscrits donnent un bal aux jeunes filles de la commune.

Saint-Plantaire est situé à une altitude de 320 m., par 0°40' longitude O. et 46°27' latitude N. ; cette commune est limitée au S.-O. par la Creuse et traversée, de l'E. à l'O., par le ruisseau du Bouzantin (1) ; elle a une étendue de 3.045 hectares et 1.533 habitants ; elle fait partie du canton d'Aigurande, de l'arrondissement de La Châtre, du département de l'Indre.

Un peu d'histoire

Avant l'invasion romaine, Saint-Plantaire et les environs étaient, de même que l'Armorique et le pays des Carnutes, plus habités que le reste de la Gaule ; les nombreux dolmens qu'on y rencontre et les pierres taillées ou polies que l'on trouve un peu partout en font foi. Près du bourg, nous avons le dolmen dénommé « la Pierre-Là » ; à l'extrémité sud de la commune, ceux de Saint-Jallet, la Pierre-Folle et la Pierre-Chaput ; les communes voisines possèdent aussi des dolmens : Orsennes, Montchevrier, Aigurande.

Saint-Plantaire — quel nom donnait-on alors à notre commune ? — se trouvait aux confins du territoire des Bituriges et de celui des Arvernes, qui s'étendait à cette époque jusqu'aux pentes du massif central qui vient mourir dans la région.

(1) Dans les Aveux et Dénombrements rendus, en 1292, au seigneur de Châteauroux, on voit que « l'étang de la Garenne de Saint-Plantaire » formait la limite orientale de la chàtellenie de Gargillesse (*Arch. de l'Indre*, A. 106).

Les Romains n'ont point laissé ici trace de leur séjour : aucun monument, aucune voie ne semblent dater de leur époque. Peut-être ce pays couvert de forêts, refuge des vieux druides, ne paraissait-il pas d'une sécurité bien grande à ces fiers conquérants ?

C'est pendant la domination romaine que furent introduits en Gaule le froment et certains arbres fruitiers, tels que le noyer, le châtaignier, le prunier, le pêcher, le cerisier, etc. On a peine à se figurer ce qu'était Saint-Plantaire sans le châtaignier.

Peu à peu les Romains laissèrent s'implanter le christianisme. Les chrétiens ne pouvaient battre en brèche, et ouvertement, les vieilles superstitions druidiques ; à aucune époque, ils n'osèrent détruire les monuments de l'antique religion gauloise ; mais, près des monuments mégalithiques, ils eurent soin de placer la croix, emblème de la religion nouvelle. C'est ainsi que saint Martin de Tours parcourut tout le pays, érigeant à Levroux, à la Bonne-Dame du Chêne, en cent autres lieux, le signe des chrétiens (1).

Une vieille croix plate, qui paraît dater de cette époque et qui se trouvait tout près du dolmen du bourg, a été transportée au presbytère, il y a deux ans.

Des croix entièrement semblables existent sur le chemin de Fresselines à Crozant, à quelques centaines de mètres de ce dernier bourg ; entre la Pouge et le bourg de Fresselines, et à la Malinière, village situé entre Dun et Eguzon.

(1) Il faut se garder, disait deux siècles plus tard le pape Grégoire, de détruire les temples des idoles ; il faut les purifier et les conserver au service du vrai Dieu, car tant que la nation verra subsister ses anciens lieux de dévotion, elle sera plus disposée à s'y rendre par habitude. (SEIGNOBOS, *Hist. de la Civilisation*).

Placée au centre du pays, notre contrée eut moins à souffrir des nombreuses invasions barbares. Cependant, les noms de deux villages de la commune de Crozant indiquent leur origine et, suivant un historien local, les mœurs des habitants de Champs-Gothin et de Vitrac montrent, par atavisme, ce que devaient être celles de leurs ancêtres.

Le formidable château de Crozant, qui joute Saint-Plantaire, était alors une des quatre résidences principales du royaume, où le monarque venait chaque année passer un quartier d'hiver.

Charlemagne vint à Crozant. On trouve dans les archives de Lourdoueix-Saint-Michel cette phrase : *Ivit Carolus in castellum Crosæ* (*Hist. de Crozant*, par M. l'abbé Rouzier, 1897). Il est supposable que plus d'un sanglier de la forêt de Murat tomba sous les coups du vaillant chasseur.

Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve habitèrent aussi Crozant.

Il est bien probable que Saint-Plantaire ne reçut pas la visite des Normands ; son territoire était trop inabordable. Il est vrai que les Normands, pour éviter le passage devant les villes ou les châteaux-forts sis sur le cours d'un fleuve ou d'une rivière, et dont ils ne pouvaient s'emparer, transportaient à dos ou sur des chariots leurs barques légères ; mais la Creuse, trop cascadeuse depuis Argenton, et le pays trop accidenté et trop couvert ne leur permirent pas d'arriver jusqu'ici... heureusement !

Et d'ailleurs, quel butin eussent-ils remporté ? La population était alors misérable ; et si ce n'est les richesses enfouies à Crozant, on ne voit pas le profit que ces pirates eussent retiré de leur incursion.

Après l'avènement de Hugues-Capet, notre pays fut divisé

en deux fiefs principaux : le Haut-Berry, capitale Bourges, qui reconnut la domination du roi de France, et le Bas-Berry, qui eut pour seigneurs les princes de Déols, vassaux des ducs d'Aquitaine.

C'est vers cette époque que fut construit Châteaubrun par un comte de la Marche.

Sous le régime féodal, aucun territoire n'était bien délimité ; ainsi Saint-Plantaire appartint tantôt aux princes de Déols, tantôt aux comtes de la Marche. Ces seigneurs se faisaient la guerre pour des causes souvent futiles ; ils étaient turbulents et batailleurs.

Et que devenaient, pendant cette douloureuse période, les habitants de Saint-Plantaire ?

Hélas ! leur sort était bien à plaindre.

Situé à la limite des possessions royales, notre pays, pendant la féodalité et jusqu'à la fin de la guerre de Cent ans, eut à supporter le contre-coup des hasards de la guerre, subissant la domination des belligérants, à tour de rôle.

On trouve aux archives nationales — Q¹ 354 — un contrat d'acensement des seigneuries de Châteaubrun et de Saint-Plantaire, passé le 18 juin 1483, pardevant Jacques des Belmatz, garde du sceau de la châtellenie de Cluis, par Charles, seigneur de Gaucourt, Cluis-Dessus, Bouesse et Gournay, en faveur de Louys d'« Obusson » et Catherine de Gaucourt, sa femme, moyennant la somme de 9,000 écus d'or et aux charges portées audit contrat. (*Analyse d'un orig. parch. scellé sur simple queue.*)

La Thaumassière cite *François d'Argier*, sieur de Saint-Plantaire, fils de *Gilbert d'Argier*, écuyer, et d'Antoinette Douceron. Il épousa, le 7 janvier 1537, Blanche Térie, et fit en 1540, au seigneur de Châteauroux, aveu et dénombrement

d'un terrage sis en la châtellenie de Gargillesse (*Arch. de l'Indre*, A. 103), il eut pour fils *Vincent d'Argier*, marié le 3 janvier 1559 avec Catherine Dauze. De ces derniers sont issus *Germain d'Argier*, puis *Jacques d'Argier*, sieurs de Villeserin (commune de Pommiers).

Un frère de Gilbert d'Argier, *Jean d'Argier*, époux (7 mars 1504) de Catherine Salignac, a formé la branche de la Ride-lière.

Les armes des d'Argier sont : *d'argent à trois tourteaux de gueules* (comparutions de noblesse publiées par le comte de Toulgoët-Tréanna dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (Bourges, 1900) — à la date du 2 juillet 1669 ; de Maransange, *Armorial du Berry*, 1901).

Plus tard, la seigneurie de Saint-Plantaire fit partie du marquisat de Châteaubrun (commune de Cuzion), comme en témoigne le titre pris par Louis de Montmorency de « seigneur en partie du marquisat de Châteaubrun et de Saint-Plantaire ». Cette terre de Châteaubrun, après avoir été possédée longtemps par les Naillac, seigneurs du Blanc, Gargillesse et Bridiers, puis les Gaucourt, seigneurs de Cluis, appartenait, au seizième siècle, à Jean de Beaune, frère de Jean de Beaune, archevêque de Bourges. Ce seigneur la donna en dot à sa fille Marie, en 1577, en la mariant à *Anne de Montmorency* (cousin du connétable), marquis de Thury, baron des Fosseux — branche des Fosseux, — premier chambellan de François, duc d'Anjou et d'Alençon ; de cette alliance naquit *François de Montmorency*, seigneur de Chassonville et de Châteaubrun, abbé de Molesme et du Tronchet ; mais il avait contracté un mariage secret, validé par le Parlement, avec Catherine Roger, qui lui donna plusieurs enfants :

I. — *François de Montmorency*, seigneur de Château-brun, gouverneur pour le roi des villes et châteaux de Châteauroux, de Déols et de Saint-Gildas, gentilhomme de la chambre du prince de Condé, qui, de sa femme, Marie Stozzi, eut *Jean-Nicolas de Montmorency*, seigneur de Château-brun, né le 25 décembre 1639, maître de camp (1705), maréchal de camp des armées du roi (1734), premier écuyer du prince de Conti, chevalier des ordres du Mont-Carmel, de Saint-Lazare de Jérusalem et de Saint-Louis ; et, comme de son mariage (1703) avec Marie-Louise Vachon il n'avait eu que deux filles mortes au berceau, il légua Château-brun, par testament de 1740, à sa cousine Gabrielle de la Marche, mariée en 1730 à Pierre de Forges, seigneur de Barneuve et de Châteaueux. Il s'éteignit avec la branche de Château-brun en 1746.

II. — *Charles de Montmorency*, seigneur de Neuvy-Pailloux, y demeurant.

III. — *Louis de Montmorency*, seigneur de Saint-Plantaire, prieur commandataire de Saint-Génitour du Blanc, titre pourvu d'un revenu annuel de cinq à six cents livres tournois, bénéfice très beau pour cette époque et qui n'assujettissait pas son titulaire à la résidence (1). En effet, on le voit habiter tantôt Saint-Plantaire (il se déclare : « y demeurant » le 27 septembre 1667, d'après les *comparutions de noblesse* citées plus haut), tantôt au Blanc où on le rencontre en 1663, 1668, 1676, 1677, et où il occupait avec ses deux

(1) Il existe aux *Archives de l'Indre* (A. 4) une reconnaissance faite le 4 juin 1672 à S. A. S. Louis II de Bourbon, dit le Grand Condé, par « Louis de Montmorency, chevalier, seigneur de Saint-Plantaire et prieur commandataire du prieuré de Saint-Génitour », de la somme de 30 livres tournois et 80 pintes d'huile de noix, à cause de son dit prieuré.

sœurs, qui suivent, cette maison de la grande-rue (ville haute) dont on voit encore quelques restes imposants, appelée le *Châteaubrun*, du nom du château qu'ils avaient quitté. Il y mourut le 27 ou 28 juin 1678 et fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Génitour. — (GAUDON, *Hist. du Blanc*, passim.)

IV. — *Gabrielle-Anne de Montmorency*, qui figure au Blanc dans un acte du 8 juillet 1691, où elle se trouve marraine avec Messire Pierre Rabault, écuyer et prévôt de la maréchaussée de cette ville.

V. — *Sylvie de Montmorency*, marraine le 24 août 1692, avec Louis Beaupoil, sieur de Prévallon.

Les armes des Montmorency sont : *d'or à la croix de gueules cantonné de seize alérions d'azur.*

Puis on retrouve concurremment comme seigneurs de Saint-Plantaire les d'Argier et les Goyon. (Voir plus loin leurs généalogies.)

Enfin, la seigneurie de Saint-Plantaire est possédée en partie, vers 1786, par « haut et puissant seigneur Silvain de la Marche, comte de la Marche, chevalier de l'ordre de Malte, ancien officier au régiment de Bretagne, seigneur de Pierre-Folle, Beauregard, *Saint-Plantaire* et autres lieux, qui achète à cette date, pour 145.960 livres, à haut et puissant seigneur Anne-Nicolas Doublet de Persan, chevalier, marquis de Persan, etc., et à son épouse, divers immeubles, tels que la terre seigneuriale des Places, le fief de Beaumac et autres, et notamment le domaine engagé de la terre, comté et châtellenie de Crozant, ses appartenances et dépendances, tels que le dit seigneur marquis de Persan les avait acquis des représentants de messire Foucault de Saint-Germain-Beaupré. » (Rouzier, *Hist. de Crozant*, p. 33.)

Nos pauvres paysans semblaient sortir d'une épreuve pour retomber dans de nouveaux malheurs : pendant plus de trente ans, protestants et catholiques livrèrent la France au pillage.

La petite église de Saint-Plantaire semble bien avoir été visitée par les protestants ; on l'a depuis restaurée en reprenant les murs de la nef à une hauteur de trois mètres environ et en faisant disparaître les piliers du côté gauche.

Une arme blanche, qui date de cette époque, a été trouvée par un habitant de Saint-Plantaire. C'est une petite dague dévorée par la rouille, ayant deux anneaux de garde et une espèce de petite douille à côté du manche ; la poignée en fer était recouverte de bois.

Le Moyen-âge fut l'époque de la misère pour nos campagnes. Des guerres continuelles de seigneurs à seigneurs ruinaient et ensanglantaient le pays. Les récoltes, à peu près nulles dans notre froide contrée, étaient encore ravagées par les Grandes Compagnies et les bandes indisciplinées, et l'on est à se demander de quoi vivaient les malheureux habitants. Des famines fréquentes faisaient le vide là où la population était le plus dense avant l'invasion romaine. Guerre de races, guérillas intestines, guerre de Cent ans, guerres de religion, le Berri et la Marche, sis aux confins des possessions anglaises ou françaises, eurent nécessairement à subir, et cela jusqu'au dix-septième siècle, le choc des rivalités qu'entretenaient les rois et les seigneurs.

L'histoire ne relate aucun fait remarquable ayant eu un habitant de Saint-Plantaire pour héros ; aucune légende même ne nous a été conservée racontant les prouesses d'un

page quelconque emmené à la croisade, les hauts faits d'un de nos ancêtres grimant à l'ennemi dans les vignes de Poitiers, on encore l'adresse d'un franc-archer qui, du haut du rocher de la Fileuse, lançait sa flèche et blessait, à travers l'étroite meurtrière, le seigneur anglais qui se croyait en sûreté dans sa tour de Crozant.

Rien ne nous a été transmis ; et si des chroniqueurs ont écrit des mémoires, ils ont totalement oublié de relater les faits et gestes des habitants de Saint-Plantaire.

On sait seulement que lors de la rédaction par écrit des *Coutumes* de la Marche, ordonnée par lettres patentes du roi François I^{er} (données à Fontainebleau le 13 mars 1521, enregistrées en la Cour de Parlement le 20 mars suivant), les trois Etats du Bourbonnais et de la Marche ayant été convoqués à cet effet à Guéret le 27 avril 1521, les habitants de la paroisse de *Saint-Plantaire* déléguèrent Barthelemy Desmagnes pour les y représenter. Les seigneurs de Dun, de Vouchet (lire : *Vouhet*) et de *Murat* y envoyèrent comme procureurs M^e Pierre de Lacour et François Angot. Les commissaires des autres localités voisines, rattachées aujourd'hui au département de l'Indre, mais comprises alors dans la province de la Marche, étaient : Pierre Bernardon, prêtre, représentant par procuration Pierre Clutat, prieur de *Chantôme* ; Jean de Costes, procureur d'Antoine de Saint-Julien, seigneur de Vimere et du *Plaix-Jolliet* ; Jean de Rance, seigneur de la Chapelle-Barioux et d'*Aiguzon* ; Michel Thomas, pour les habitants de la paroisse de *Chantôme* ; Simon Malessset, pour ceux d'*Aiguzon* ; Mathelin David le vieux, pour ceux de *l'Age-Dumont* (aujourd'hui l'Age-de-Mont, commune de Baraize) ; et Michel Audoux, pour ceux de *Lourdoüé-Saint-Michel*. (Procès-verbal de la rédaction des *Coutumes* publié

dans les *Coutumes de la Marche* par Couturier de Fournoue, Clermont-Ferrand, 1764, p. 230 et suiv.)

La France fut prospère sous le règne de Henri IV ; l'agriculture, l'industrie furent encouragées. Il n'est pas trace qu'on s'en soit aperçu à Saint-Plantaire ; aucune route ne date de cette époque et à part de nombreux moulinets sur la Creuse et le Bouzantin, il semble bien que le commerce et l'industrie y faisaient absolument défaut.

Il n'existe plus aucune trace des petits châteaux qui étaient sur le territoire de Saint-Plantaire ; peut-être leur démolition date-t-elle de l'ordonnance de Richelieu (1626), qui avait prescrit, pour ne plus avoir rien à craindre des seigneurs, la démolition des châteaux non situés sur les frontières. On montre encore l'emplacement de ceux du bourg, de Bord et de la Forêt.

1642. — Vente du fief de Bordesoule en la Marche, consentie à Claude Rousseau, écuyer, sieur de Gracha, par Joseph Lestang, sieur de David, et damoiselle Françoise de Rousseau, sa femme.

En 1770, les terres et seigneuries de Saint-Germain-Beaupré, comtés de Dun et de Crossant (*sic*), des Places et autres lieux, achetées par contrat du 20 juin 1768, avaient été saisies réellement sur messire Anne-Nicolas Doublet de Persan, faute de paiement de la somme de 3.000 livres au profit des héritiers (de Pont et de Courbon) des propres paternels de défunte dame Anne-Françoise Foucault de Saint-Germain-Beaupré, épouse séparée de biens de messire Alexandre-Auguste de Grivel, marquis d'Auroy.

Il fut procédé « aux péremptoires, ventes verbales, criées et subhastations desdits biens saisis, les dimanches 22 et 29 avril 1770 et 20 mai, pour les biens régis par la coutume de la

Marche, au-devant des grandes portes appelées portes des églises paroissiales de Saint-Germain, de Crozan, de Dun, de *Saint-Plantaire* », etc.

On relève, parmi la désignation des biens saisis réellement :

Le comté de Crozant consistant :

« En un ancien château ruiné, deux moulins, cens, rentes, droits et devoirs dépendans de ladite comté, assis et dus sur partie des paroisses dudit Crozant, *Saint-Plantaire*, Champtôme, Bazelat, Lafa, Saint-Sébastien, Parnac, Aiguzon, Baraize, Bazaiges, Cuzion, Fresselines, Mesnes, Chambon, Sainte-Croix (*sic*), Lourdoüé, Saint-Michel (*sic*), Maison-Seine (Maisonfeine) et autres situées en la province de Marche pour la plus grande partie, et le surplus de Berry et Poitou...

« Est dû... sur le village de Trimoulet, paroissé de *Saint-Plantaire* et le bourg dudit *Saint-Plantaire*, avoine un septier, mesure de Crozant, ledit village confrontant au levant dudit bourg de *Saint-Plantaire*, au couchant le village de Laubier et Bonnu, au midi le village de la Brousse et au septentrion le village de Murat, le tout paroisse de *Saint-Plantaire* et de Cuzion.

« Sur le village de la Grange, même paroisse de *Saint-Plantaire*, seigle un septier, susdite mesure, ledit village confrontant au levant le village des Mannes, au couchant le village de Fougères, au midi le village de Saint-Jallet et au septentrion le village de Murat, le tout paroisse de *Saint-Plantaire*, Fresselines et Crozant.

« Dépend de ladite comté de Crozant, et lui appartient, le corps de garde situé au village de la Hute, paroisse de *Saint-Plantaire*, composé de 4 chambres basses et grenier par dessus, le tout couvert en tuiles, joignant une mesure d'une ancienne chapelle dépendant du couvent de *Saint-Plantaire*.

fond, les jardins des habitans dudit village et le chemin de Drouille à Bonnu.

« Avec la justice et chatellenie royale s'étendant sur lesdites paroisses ou aucunes d'icelles sous les conditions et privilèges portés aux engagemens de ladite comté faits par Sa Majesté.

« La terre, seigneurie et comté des Places, consistant en un château, chapelle, cours, jardins et dépendances situés en ladite paroisse de Crozant-en-Marche, dixmes, cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux dûs à icelles sur partie desdites paroisses de Crozant, Fresselines, Maison-Faines, Lafa, Bazelac, Aiguzon, *Saint-Plantaire*, Champtôme, Saint-Sébastien, Baraïsse (*sic*), Parnac, Mouhet, Cuzion et autres. »

(*Archives particulières* de M. Georges Berthomier, au château de Saint-Germain-Beaupré) (1).

(1) Ce document, mentionné en divers endroits de l'*Histoire de Crozant* par M. Rouzier (pages 31, 32 et 110), a été reproduit en partie avec de si nombreuses et si déplorables « coquilles », qu'il nous semble nécessaire de les signaler à l'attention des historiens. La faute la plus grave se trouve dans ce passage : « Devoirs dûs par les PANISTES de Crozant », etc. Ce mot inédit : *Panistes*, qui, affirmé exact, a été l'objet des investigations les plus compliquées, les plus spécieuses et les plus infructueuses naturellement, est tout simplement une interpolation à la place de : PAROISSES !!! Evidemment, pour trancher la difficulté, il suffisait de se reporter à l'original ; le malheur, c'est qu'il était introuvable ! Il ne fut jamais, ainsi que l'auteur l'annonce par confusion, conservé dans les *Archives communales de Crozant* ne contenant rien autre chose que les registres de l'état-civil tout secs, et il nous a fallu bien du temps et de la peine pour arriver à découvrir son véritable possesseur. M. Berthomier, qui s'est empressé, du reste, de le mettre obligeamment à notre disposition. Après avoir révisé les textes de l'*Histoire de Crozant* sur la pièce authentique, nous avons trouvé qu'il fallait les rectifier comme suit : *Paroisses* au lieu de PANISTES ; *Champtôme* à la place de CHANTENIER ; *Mesnes* (Méasnes) au lieu de MENET ; *Baraïze* à la place de ~~Baraïze~~ *Bazaiyes* (omis, lu BARAIZE) à énumérer après *Baraïze*, etc.

Epoque de la Révolution

Il nous est très difficile, avec les seuls documents mis à notre disposition, de faire l'historique de notre commune au temps de la Révolution. Nous n'avons sous les yeux que le registre de la Municipalité, mais si les renseignements sont par trop succincts, on n'aperçoit pas moins, à la lecture des délibérations d'une municipalité dévouée à l'ancien régime, que la vie publique fut à cette époque quelque peu active, tourmentée même, ici comme partout.

Le 9 mars 1789, le Tiers-Etat du bailliage de Châteauroux procédait à l'élection de ses Députés, qui furent : MM. Boëry et Legrand, de Châteauroux; Poÿa de l'Herbay et Beaucheton, d'Issoudun, et Auclerc-Descotes, médecin à Argenton.

C'est sur la proposition du député Legrand, de Châteauroux, que, le 16 juin 1789, les Etats-Généraux prirent le nom d'Assemblée nationale.

Le registre de la Municipalité débute par la démission du curé Perrot-Desbordes comme maire de Saint-Plantaire, en raison de sa nomination à la cure d'Ardenes (25 avril 1790).

Vient ensuite l'état des dîmes perçues par le curé de la paroisse. De cet état, il résulte que ces dîmes s'élevaient à 1.463 livres, défalcation faite de 156 livres pour le blé dû à la seigneurie de Gargillesse et à celle d'Orsennes et pour les décimes imposés sur la cure.

Le curé dont il est question plus haut fut remplacé par M. Delesgue, qui n'adhéra pas à la Constitution civile du Clergé; le 13 février 1791, il prête le serment exigé, mais avec des restrictions qui le font suspecter plus tard.

Aussi, n'ayant pas voulu prêter le serment légal, fut-il

remplacé, en octobre 1791, par un prêtre constitutionnel, l'abbé Picou.

Au début de la Révolution, la Municipalité restait attachée à l'ancien régime et prenait fait et cause pour le prêtre non assermenté. Chaque dimanche, il y avait dispute à l'église entre les deux curés, qui étaient convenus de dire leur messe à tour de rôle; l'ancien avait enlevé les ornements nécessaires aux offices; le nouveau fut obligé d'en acheter pour son usage. L'heure des messes se trouvait parfois intervertie; de là disputes et, à la suite, délibérations de la municipalité, qui rejetait le tort sur le prêtre constitutionnel, tandis que l'abbé Delesgue était présenté comme la douceur même. (Voir dix délibérations, du 13 février 1791 au 14 octobre 1792.)

Dans sa remarquable thèse pour le doctorat : *Les Débuts de la Révolution dans les départements du Cher et de l'Indre* (Paris, Hachette, 1902, pages 397-98), M. Marcel Bruneau n'a pas manqué de faire allusion à ces discussions tumultueuses, d'après les Archives départementales de l'Indre (L. 821), le Registre des délibérations du Directoire du district d'Argenton, et les lettres de Picou du 3 novembre 1791 et du 7 février 1792 :

« Dans la plupart des communes de l'Indre, nous dit-il, où le curé avait refusé le serment, il y eut de la fermentation. Mais elle ne se traduisit que rarement par des actes de violence. Elle ne devint dangereuse, en 1791, que dans quelques communes du district d'Argenton, à Orsennes, à Saint-Plantaire, à Montchevrier, à Mouhet, à Saint-Marcel... Même hostilité à Saint-Plantaire qu'à Orsennes contre le curé constitutionnel Picou. Au moment où l'assermenté allait s'installer, le maire de la commune, en écharpe, cria dans

l'église : « Sortons tous d'ici, ne restons pas à la messe d'un gueux ! » Il n'est pas jusqu'au sacristain qui ne se mit à injurier le nouveau curé et à le traiter de « chien damné ». La suite répondit à un aussi beau début. Tantôt ce fut le sacristain qui refusa le service de la messe les « jours ouvriers », tantôt ce fut le maire qui, sortant de la messe de Delesgue, l'ancien curé, lança en passant, à Picou, l'épithète de « Gredin », tantôt ce furent les enfants de Saint-Plantaire qui cassèrent, à coups de pierre, les vitres du presbytère, ou leurs parents qui employèrent leurs loisirs, pendant la messe paroissiale, à couvrir d'ordures la porte du malheureux « intrus ».

Enfin, en exécution de la loi du 26 Août 1792, un certificat de civisme fut délivré au prêtre réfractaire le 23 septembre 1792. Ce certificat est daté au registre de l'an IV de la Liberté, 1^{er} de la République. L'établissement de la République avait été proclamé la veille par la Convention. Comment a-t-on pu connaître à Saint-Plantaire, le 23 septembre 1792, la proclamation de la République, la poste ne desservant qu'Argenton et les nouvelles devant mettre plusieurs jours pour venir de Paris ? Le télégraphe aérien des frères Chappe n'a été inventé qu'en 1793.

Le départ de l'abbé Delesgue semble avoir pacifié la population et une nouvelle municipalité remplaça l'ancienne.

L'année 1793 fut particulièrement terrible à Saint-Plantaire. Au 16 juin, il ne restait que cent quatorze boisseaux de grain pour une population de 1.350 habitants. La municipalité requiert chevaux et voitures et envoie sur les marchés acheter des grains pour l'approvisionnement de la commune. Le 26 septembre 1793, vingt-huit habitants viennent réclamer *avec agitation et inquiétude*. La municipi-

palité requiert à Maisonneuve et à Génétin quelques boisseaux de blé seigle pour être distribués aux réclamants et estime ce blé à raison de *douze livres le cent pesant*. Le 5 octobre 1793, vingt-quatre citoyens manquant de pain viennent encore réclamer à la municipalité, qui requiert de nouveau quelques boisseaux de grain pour leur être distribués. (Voir *Archives communales*.)

Que se passa-t-il à la fin de cette année 1793 et dans la première moitié de 1794 ? Comment la municipalité trouvait-elle le moyen de nourrir les habitants de la commune ? On ne saurait faire que des suppositions, le registre des délibérations de 1793 à 1815 n'existant pas à la Mairie. (Voir aux *Archives communales* le registre de la Municipalité de 1790 à 1793.)

C'est l'époque de la vente des biens des émigrés. Les domaines de Bordesoule, de la Porte, le Moulin Ratet, trois maisons à Bord, celle du métayer de *Saint-Lyon* (1), la métairie de Saint-Jallet, d'autres domaines et d'autres maisons encore, des superficies considérables de brandes, de pacages, de gorges, des étangs et des bois passèrent des émigrés Comte de la Marche, Galland de Saint-Maur et E. Deleffe aux mains de Pierre Montet, Delacoux, Martial Bonesme, François Fauconnier, Silvain Lépinat, Philippe Loisillier, Jean Lacoste, Silvain Parlebas, Silvain Darraud et surtout des frères Baronnet, marchands, qui achetèrent tous les biens autour du bourg, de même que la Chapelle du Fer, dite aussi la Chapelle de Saint-Jean, le 23 juillet 1791, et le presbytère le 17 messidor an IV. (Voir aux *Arch. dép.* Biens nationaux de Saint-Plantaire.)

(1) Pour Saint-Léon. Les vieillards prononcent encore Saint-Lyon.

12 avril 1811. — Décret de Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, autorisant la Commune de Saint-Plantaire à s'imposer 1.346 fr. 50 pour frais de clôture du nouveau cimetière.

Depuis 1815

Le registre de la Municipalité, de 1793 à 1815, n'existe pas à la Mairie.

1815. — M. Debret s'étant emparé d'une parcelle du Communal de Murat, les habitants de ce village refusent de défendre leurs droits, en raison des frais.

16 juillet 1828. — Le Sous-Préfet de la Châtre vient présider le Conseil Municipal à l'occasion d'un différend entre les habitants du Recorquelin et ceux de la Grange, pour le Communal des Brandes de la Grange.

1829. — Réfection du Beffroi et du clocher de l'église de Saint-Plantaire.

18 avril 1831. — Recensement de la population. Saint-Plantaire, 1.330 habitants.

2 novembre 1832. — Le Conseil est unanimement d'avis qu'il est inutile que les lettres et dépêches, *qui peuvent venir et partir de la commune*, soient portées à domicile, attendu que la commune est peu commerçante.

1841-1842. — Construction du chemin d'Orsennes à Eguzon, traversant la partie nord de la commune, actuellement chemin de grande communication n° 72.

Mai 1843. — Demande d'un Instituteur. — Traitement : 200 fr. ; indemnité de logement : 40 fr. ; ouverture de l'école : 26 Juin 1843.

1846. — Le Conseil vote la construction d'une maison d'école.

Dépenses : 3.800 fr.

Les travaux ne sont achevés qu'en 1852.

— La crue de l'été 1845 emporte le petit pont de Murat, la planche de la Rochère, celle de la Pile-au-Rat, celle de Fougerais et les habitants des villages ne peuvent plus se rendre au bourg.

17 mars 1848. — « Le Conseil Municipal, réuni sous la « présidence du citoyen maire, reconnaissant les nobles et « courageux efforts que fait le gouvernement pour assurer « à jamais au Peuple Français ses droits, ses libertés et « son indépendance, donne au Gouvernement son entière « adhésion et lui promet son concours. Puisse, Messieurs, « vos magnanimes efforts assurer à jamais le règne de la « Liberté ! »

21 septembre 1851 (ironique coïncidence des dates), vente à l'enchère de l'ormeau planté devant le portail de l'église. C'était l'arbre de la Liberté. Produit de la vente : 128 fr.

10 octobre 1852. — « Le Conseil municipal exprime au « Prince Louis Napoléon sa plus vive reconnaissance pour « les services qu'il a rendus à la France et émet le vœu, à « l'unanimité, qu'il soit proclamé empereur des Français. »

20 février 1853. — Délibération pour féliciter l'empereur de son mariage.

18 mars 1856. — Délibération félicitant l'empereur, à l'occasion de la naissance d'un rejeton de son illustre race.

17 janvier 1858. — Délibération vouant à l'exécration universelle les auteurs d'un attentat contre l'empereur.

12 février 1865. — Le Conseil donne à la rue qui traverse le bourg le nom de rue « Prince Impérial ».

9 juin 1867. — Délibération du Conseil à l'occasion d'un attentat contre l'empereur.

Je ne voudrais pas, du moindre commentaire, déflorer l'expression des sentiments exprimés dans les délibérations ci-dessus indiquées ; mais une remarque s'impose : elles sont signées, à part une ou deux signatures, des mêmes noms que celle du 17 mars 1848.

1878. — Construction du pont de Crozant ; part de la commune : 40.000 francs.

1880. — Construction du groupe scolaire du bourg. — Dépense totale : 22.000 francs.

1882. — Construction du pont de Chambon ; part de la commune : 5.500 francs.

1885. — Construction d'une école mixte au hameau des Bordes ; dépense totale : 13.000 francs.

Le bourg de Saint-Plantaire

Le bourg de Saint-Plantaire, situé à 2^{km},5 d'Orsennes, se compose d'une vingtaine de maisons échelonnées à mi-côte sur une longueur de 300 mètres ; de plus, quelques maisons sont à droite et à gauche du chemin vicinal n° 4, qui va à la Chapelle-du-Fer ; quelques autres sont à gauche du chemin n° 2, qui va vers le Trimoulet, et un hameau, appelé le Petit-Village, comprenant 7 ou 8 habitations, se trouve à 150 mètres de la partie basse du bourg, sur le chemin n° 4, allant à Orsennes.

Tandis que l'école enfantine et l'église occupent le point central, le groupe scolaire et la Mairie sont à l'extrémité Est du bourg.

A part les fossés qui l'entouraient, il ne reste plus la moindre trace du vieux château ; la maison la plus ancienne semble être la cure, qui porte la date de 1628.

Le bourg et le Petit-Village forment une agglomération de 150 habitants.

Les Brumâles

Les Brumâles étaient naguère une vaste plaine inculte, couverte d'une plante — l'ajonc nain, vulgairement : brumaille — qui a donné son nom à la contrée et qui servait, faute de paille, à faire de la litière et à couvrir les bâtiments, litière bien rude et couverture de peu de durée, sujette aux incendies. Il est question de « brumales et bruères » dans un aveu au seigneur de Châteauroux de 1463.

Grâce à la chaux et aux engrais, grâce au perfectionnement du matériel agricole, ces plantes folles ont disparu pour faire place à de magnifiques champs de blé ; et, tout au centre, à l'intersection de plusieurs routes, un village d'une centaine d'habitants a surgi comme par enchantement.

Une industrie s'y est installée presque récemment et y occupe de nombreux ouvriers.

En 1836, les Brumâles n'avaient pas encore de tuilerie. Aujourd'hui, six établissements fonctionnent activement et fournissent la tuile, la brique et la chaux à plusieurs lieues à la ronde.

Il faut du bois et beaucoup de bois pour alimenter ces tuileries. La forêt de Murat, la forêt de Grammont, le bois Garin, les bois de la Creuse y fournissent ; de même, et

surtout, les châtaigniers de la commune, qui disparaissent rapidement.

Mais la tuile reviendrait à un prix trop élevé si l'on ne profitait de la fournée pour faire cuire, en même temps, de la chaux donnée par la pierre calcaire de Pommiers.

Le transport de cette pierre, du bois nécessaire à la cuisson de la tuile, de la brique et de la chaux, la livraison de ces marchandises dans les communes circonvoisines nécessitent un roulage continu, occupant beaucoup d'hommes et de chevaux.

C'est la seule industrie de Saint-Plantaire.

Murat

Murat était, au vieux temps, la cité importante de la commune, et le siège d'un fief considérable dont les seigneurs furent : Raoul Pot (*Feodum Radulphi Pot, domicelli, in franchisia de Murato*, aveu et dénombrement de 1292). Il s'agit ici de Raoul Pot, premier du nom, seigneur de la Prugne-au-Pot, Champroy, Puyagu, etc., époux de Radegonde de Failhe, fille de messire Guillaume de Failhe, chevalier, seigneur de Puyagu, et de dame Limosine de Breuil avec laquelle son gendre transigea pour les prétentions qu'elle avait sur la succession de son mari en 1298.

Murat passa ensuite dans l'illustre maison de Chauvigny ; et l'on voit Jeanne de Chauvigny, fille d'André II de Chauvigny et de Jeanne de Brosse, qui épousa, le dimanche après l'Ascension 1348, André de Chauvigny, seigneur de Saint-Chartier, apporter en mariage le manoir de l'Aumont et deux cents livres de rente de proche en proche, avec la terre

de Murat et de Vouhet dont elle fut apanagée. Guy II de Chauvigny fait au Comte de la Marche l'aveu et dénombrement (mars 1373) « du châtel et châtellenie de Crosent.... et de la Fourest de Murat ». Le 14 octobre 1395 il passe avec son oncle (par sa mère Blanche de Brosse), messire Pierre de Brosse, marié à Marguerite de Malval, fille et principale héritière de Louis, « seigneur de Malval, la Forêt, Château-Clop, Aguzon et Janouillac », une transaction par laquelle ceux-ci le tiennent quitte, moyennant 500 livres, de tous les droits qu'ils avaient sur la terre de Murat. Ce même Guy II, en épousant en secondes noces (12 février 1404) Antoinette de Cousan, fille de Guy, chevalier, seigneur de Cousan, et de défunte Maragde de Castelnaud, lui accorda pour son douaire la jouissance de Murat et des terres de Dun, Aigurande, Neuvy et Fougerolles. Et le 29 mai 1439, à cause de sa terre et châtellenie de Murat, il reçoit l'aveu et dénombrement de noble damoiselle Marguerite Remironne (ou Reuvronne), veuve de noble homme Guillaume Vincent, seigneur de Bonhues (Bonnu), pour le terrage Mouserass en franchise de Murat. André III, le dernier des Chauvigny seigneurs de Châteauroux, n'ayant pas d'enfants, testa le 3 janvier 1502, et par son testament légua la seigneurie de Murat à Françoise de Maillé l'aînée, épouse de messire Gilles de Laval. Plus tard ce fief devient, je ne sais comment, la propriété d'une branche bâtarde des Chauvigny ; le 15 avril 1540, Charles, « bastard de Chauvigny, seigneur de Murat au pays et comté de la Marche », fait déclaration au Bailli de Berry de choses tenues en foi et hommage-lige de madame la duchesse de Montpensier à cause de son châtel d'Argenton, pour raison, entre autres, de son « fief de Laleu ». Ce fief de Laleu est tenu ensuite par Louis de

Chauvigny, écuyer, seigneur de Murat (*terrier d'Argenton*, 1564).

Puis on trouve Pierre de Razay, seigneur de Murat et d'Orsennes, en 1620.

A partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, ce sont les de Preaux (branche de Beauvois) qui prennent ce titre : Honoré de Preaux, seigneur de Murat, marié avec Silvine de Gebert, fille de de Gebert, chevalier, seigneur de Preaux et du Coupoy, et de N. Anjorant, dont les enfants sont Charles, Anne et Marie de Preaux ; Gabriel de Preaux, 1730 ; Edme de Preaux, chevalier, seigneur de Murat, Orsennes, etc., en 1766 ; Honoré de Preaux (1777).

Située sur les deux rives du Bouzantin, cette cité possédait une église dédiée à sainte Catherine, dont on montre l'emplacement ; elle avait un notaire et son seigneur avait droit de justice très étendue. Dans un Etat (XVIII^e siècle) des justices venant par appel au duché-pairie de Châteauroux, on relève celle « d'Orsenne, appartenant au sieur de Preaux et de Murat ». (*Arch. de l'Indre*, A. 59.)

Murat avait des foires et des marchés qui, en raison du mauvais état des chemins, furent plus tard reportés à Orsennes. La plus importante de ces foires était celle de Sainte-Catherine. L'on y venait de très loin ; mais, comme les autres, elle fut supprimée, Murat étant devenu inabordable.

Ce n'est pas que les voies manquaient ; elles étaient, au contraire, nombreuses mais impraticables. Encaissées dans le tuf schisteux à 5 mètres de profondeur, il était aussi difficile d'en sortir que de Quimper-Corentin.

Murat avait trois moulins : celui qui existe actuellement et les moulins Paris et Giraud.

Les Mannes

La tradition rapporte que le petit village des Mannes, qui se composait de dix-sept maisons, a été autrefois détruit par un incendie : Des seigneurs, chassant dans les environs, avaient fait sortir, à la nuit tombante, une biche de la forêt de Murat ; le lendemain matin, les habitants des Mannes la poursuivirent et la tuèrent.

Furieux, les seigneurs résolurent de se venger et, la nuit suivante, ils mirent le feu au village : les dix-sept cabanes disparurent dans l'incendie.

Les Ecoles de Saint-Plantaire

Le premier instituteur fut M. Alaphilippe, qui s'installa, plutôt mal que bien, en 1843 ; en 1847, il fut remplacé par M. Benoiton, qui ne resta que quelques mois, de même que M. Poissonnier ; en 1849, arriva M. Deménitroux, dont l'installation officielle souffrit quelques difficultés, en raison de son séjour à Paris au moment de la Révolution. M. Deménitroux instruisit la jeunesse de Saint-Plantaire jusqu'à sa mort, survenue en 1866 ; il fut remplacé par M. Ripoteau, qui exerça pendant dix ans.

L'école fut alors dédoublée, en 1879, avec monsieur et madame Lépinat comme titulaires.

En 1880, eut lieu la construction du groupe scolaire du bourg et, en même temps, une école enfantine fut installée dans l'ancien local.

En 1885, fut construite l'école mixte des Bordes.

Saint-Plantaire possède donc maintenant quatre écoles.

Les trois classes du bourg ont environ, pendant l'hiver, 130 à 140 élèves ; ce nombre est fort diminué pendant la saison des travaux. Cent élèves, garçons et filles, pourraient fréquenter l'école des Bordes ; mais les enfants de l'Aubier vont à l'école de Bonnu, commune de Cuzion, et ceux de Saint-Jallet et du Montet vont à Crozant. L'école des Bordes reçoit, l'hiver, 60 à 70 élèves.

En général, les enfants sont ici lents et peu travailleurs, mais disciplinés ; en les stimulant un peu on obtient, malgré leur nonchalance, des résultats satisfaisants.

Depuis 1880, deux cents élèves, environ, ont obtenu le certificat d'études primaires.

Sauf pour l'école enfantine, les locaux et mobiliers sont convenables ; les salles sont vastes, bien aérées et en bon état.

La bibliothèque de l'école des garçons contient peu d'ouvrages intéressants ; aussi est-elle peu suivie. Cependant on lit dans les familles ; tandis qu'avant 1870 deux personnes seulement recevaient un journal, aujourd'hui 60 journaux politiques, de différentes nuances, arrivent chaque jour à Saint-Plantaire.

Le traitement des maîtres a beaucoup varié depuis 1843. Tandis qu'il était seulement de 240 fr. jusqu'en 1850, il atteignait, cette même année, en raison de la rétribution scolaire, 350 fr. ; en 1852, il s'élevait à 600 fr. pour passer, en 1864, à 700 fr. et s'y maintenir jusqu'en 1870 ; de 1870 à 1888, il oscille entre 950 et 1150 fr., pour passer à 1.300 fr. en 1889.

Pendant ce temps, l'institutrice nommée en 1879 recevait un traitement de 700 fr., puis de 800 fr., puis de 850 fr., et enfin de 950 fr. en 1889.

L'instituteur de l'école des Bordes recevait 650 fr. en 1884, puis 900 fr., puis 1.000 fr., puis 1.200 fr. en 1889.

La maîtresse de l'école enfantine recevait 650 fr., puis 700 fr.

A dater de 1889, les instituteurs ne sont plus des fonctionnaires communaux ; la loi consolide et garantit les traitements en divisant les maîtres en cinq classes ; l'Etat prend à sa charge les traitements en prélevant le produit de quelques centimes communaux. De cette façon, la charge est beaucoup moins lourde pour la commune, qui trouve de réels avantages à cet état de choses.

Les registres matricules d'avant 1859 ont été détruits ou n'ont jamais existé. D'après l'examen de ceux qui restent, le nombre des élèves ayant paru dans l'année varie de 54 à 63 de 1859 à 1866, et, de 1867 à 1879, de 67 à 90. Actuellement, en raison de la création au bourg d'une école de filles et d'une école enfantine et de la création d'une école mixte au hameau des Bordes, le nombre des élèves les fréquentant dans l'année est d'environ 200. Il faut compter, en plus, une quarantaine d'enfants qui fréquentent soit l'école mixte de Bonnu, soit les écoles de Crozant.

Les Moulins

La commune de Saint-Plantaire possédait autrefois, sur la Creuse, les moulins de Génétin et de Fougères ; sur le Bouzantin, celui de Murat, le moulin Paris et le moulin Giraud ; sur le ruisseau des Bordes (1), le moulin de Borde-

(1) Parmi une série d'aveux et dénombremens faits, en 1292, à Guillaume de Chauvigny, seigneur de la Châtre, on lit : *Feodium Raolini Garat, domicelli* : moulin des Bordes ; ladite foi et hommage est scellée du sceau de Raoul de Cluis (*Arch. de l'Indre*, A. 103).

soules et le moulin Ratet, tous deux détruits par incendie il y a 50 à 60 ans.

Il n'existe plus aujourd'hui que les moulins de Fougères et de Murat; il est vrai que, par suite de la construction des chemins et des ponts, d'autres meuniers viennent faire concurrence à ceux de Saint-Plantaire. C'est pourquoi quatre ou cinq petits moulins, ne pouvant lutter, ont dû fermer leur porte.

Le moulin de Fougères moud environ 12 hectolitres à 15 hectolitres par jour, autant l'été que l'hiver, car il ne manque pas d'eau et l'écluse est bonne; il pourrait produire davantage s'il était mieux organisé intérieurement.

Le moulin de Fougères est régi par son propriétaire.

Le moulin de Murat moud, l'hiver, autant que celui de Fougères, car il est bien monté; mais l'été, le Bouzantin donnant peu d'eau, son rendement descend à 4 hectolitres ou 5 hectolitres; le fermier est alors obligé d'aller aux moulins de la Creuse et le bénéfice est bien diminué, s'il y en a.

Carrières de Granit

La maçonnerie des maisons ordinaires, des granges ou autres servitudes, est en moellon de granit du Chardy, commune d'Orsennes, ou des coteaux de Saint-Jallet, et les ouvertures en briques des Brumâles; les ouvertures des habitations plus confortables sont en granit taillé des mêmes carrières.

Nous n'avons pas, sur le territoire de la commune, de carrières proprement dites; mais la colline de la rive droite de la Creuse, de Saint-Léon à Fougères, donne un granit

de première qualité qui émerge à fleur de terre. On ouvre une carrière à tel endroit pour l'abandonner quelque temps après et en ouvrir une autre un peu plus ou moins loin, en raison de la distance et des facilités de transport.

Il y a peu de temps, on a ouvert une carrière sur le côté gauche de la route qui descend de Saint-Jallet au pont de Crozant ; cette pierre semble de taille relativement facile et le grain en est joli. Elle fournit les ouvertures de l'école de filles d'Orsennes, actuellement en construction.

Budgets de Vicinalité

Tandis que le budget communal s'équilibrait, en 1840, en recettes et en dépenses avec une somme de 1.812 francs, il est arrivé, en 1900, à 7.930 francs, non compris la somme votée chaque année pour le service des emprunts.

Les dépenses ont progressivement et régulièrement augmenté durant cette période ; aussi la statistique serait fastidieuse qui indiquerait par année les dépenses communales. Quelques chiffres montreront les phases de l'augmentation que n'ont pas été à même d'endiguer les conseils municipaux qui se sont succédé pour donner à la commune sa part de bien-être et ne pas l'isoler, en faire un petit ilot voué à la routine, ne profitant aucunement des progrès de la science et de l'agriculture, des bienfaits de la civilisation.

ANNÉES	DÉPENSES ORDINAIRES
1840	1.812 francs
1850	2.412 —
1860	4.500 —
1870	5.673 —

ANNÉES	DÉPENSES ORDINAIRES
1880	7.024 —
1890	6.720 —
1900	7.930 —

Il y aurait à ajouter à ces sommes le montant des impositions pour le service des emprunts, mais ces impositions sont variables chaque année et irrégulièrement indiquées au registre des délibérations.

Il faut bien convenir que l'augmentation est considérable ; mais il y a lieu de remarquer que, dans cet intervalle, la commune a construit 15 kilomètres de chemins de Grande Communication, près de 30 kilomètres de Chemins vicinaux ; qu'elle a entretenu ces chemins et participé dans la dépense de construction des ponts de Crozant et de Chambon ; qu'elle a construit trois maisons d'école et que l'instruction y est maintenant assurée par quatre maîtres ou maîtresses au lieu d'un seul.

La progression des dépenses s'explique : c'est la conséquence de l'extension des services communaux, instruction, assistance, voirie, etc. ; c'est un signe de progrès, ni plus ni moins.

On dit vulgairement que l'on ne pave pas des routes avec des noyaux de cerises, pour exprimer que leur entretien coûte gros. Il en est de même de toutes les améliorations ; et si, aujourd'hui, il fait plus cher vivre, c'est qu'on s'est créé des besoins, qu'on se donne plus de satisfactions pour la nourriture, les vêtements, l'habitation..... et les plaisirs, toutes choses qui se paient ; et puis, il faut bien dire qu'on met plus facilement la main à la poche, probablement parce qu'on travaille davantage et qu'on gagne en conséquence.

Il en a été de même pour la commune.

Dans les sommes indiquées plus haut est compris le montant des prestations qui s'élevaient :

en 1840	à	768 francs.
1850	à	757 —
1860	à	1.800 —
1870	à	2.223 —
1880	à	2.749 —
1890	à	2.810 —
1900	à	3.174 —

Légalement, les prestations pourraient produire un millier de francs en plus ; mais on a coutume de ne porter que pour une seule paire de bœufs le contribuable qui en a deux paires et pour deux paires celui qui en a trois ; il en est de même pour les autres éléments. Ce n'en est pas plus juste, car les ressources pour l'entretien des chemins donnent un déficit annuel de près de 2.000 francs qu'il faut combler au moyen d'impositions sur les contributions directes ; ce qui fait que, pour dégrever un contribuable d'une dette légalement due, on en impose un autre qui ne doit pas. La même chose se produit, paraît-il, un peu partout.

Le Conseil municipal vient, à sa dernière session de mai, de supprimer les prestations et de les remplacer par une taxe vicinale.

BUDGET SPÉCIAL DES CHEMINS

Prestations (1904)	3.445 fr. 80
5 centimes spéciaux	308 30
	<hr/>
A reporter	3.754 fr. 10

<i>Report</i>	3.754	fr. 10
3 centimes extraordinaires.	184	98
Imposition pour déficit d'entretien	1.820	05
Remboursement d'emprunts pour chemins.	4.519	»
<hr/>		
Total des dépenses pour les chemins.	7.278	fr. 13

La commune a encore plusieurs chemins à construire, pour lesquels elle devra contracter de nouveaux emprunts et assurer l'entretien à raison de 0 fr. 13 le mètre courant.

En résumé, si les charges ont augmenté, la situation financière n'en reste pas moins bonne. La valeur du centime est de 62 fr. 36 ; la dette, en 1904, s'élève à 44.188 francs, montant de divers emprunts pour la construction des chemins. Les emprunts pour les maisons d'école ont été remboursés.

TABLEAU DES CHEMINS

Chemins Vicinaux.

N° 1, de Saint-Plantaire à Orsennes.....	4177 m.
2, id. à Dun.....	8866
Le n° 3 a été converti en chemin de grande communication.	
4, de Saint-Plantaire à Saint-Jallet.....	8863
5, de la Croix-Maillet au Trimoulet.....	1750
6, des Brumâles à Champarnoux.....	776
7, de Fougères à Crozant.....	3001
8, de Saint-Plantaire à Pommiers.....	4529
9, de la Roche au Meignat.....	983
10, de Bord à la Brousse-Rouget.....	1268
11, du Trimoulet aux Couvieilles.....	4558
12, de Saint-Léon à la Brousse-Crozant.....	1700

Chemins de Grande Communication

N° 36, de Montmorillon à Aigurande.....	6256 m.
39, d'Aigurande à Gargillesse..	2400
40, de Châteauroux à Fresselines	3094
72, de la Berthenoux à Celon.....	3100

Etat-civil

Les anciennes archives communales se composent seulement des registres des mariages, naissances et décès, tenus par les curés, de 1690 à 1790.

Elles n'offrent rien de bien intéressant; elles notent, en 1780, la bénédiction de deux cloches, dont les parrains et marraines furent Silvain Alagonotte et Catherine Chauval, son épouse; Joseph Mongie de Bressoles, sieur du Patinet, Procureur d'office des Justices de Murat et d'Orsennes et Marie-Catherine Moreau, son épouse.

En plus des signatures des curés, les registres portent les signatures ci-dessous :

Alaberthe de la Baume de Gaucourt, — Boret de Beauvais, — de Boislinard (1694, 1696), — Clermont de Gaucourt, — de la Celle, 1697, — de la Marche Peuguillon, 1797, — de la Roche-Aymon, — de la Salle, — du Breuil, 1697 (Baraize), — du Perthuis s^r de S. Jallet, 1698, — de Louche, 1696, 1697, — de la Faire, 1696, — de l'Etang de la Brugière, — de Maussabré, — de Moulinneuf, seigneur de St-Plantaire, — de Gaucourt de Cluis, — Mongie de Bressoles, 1694, — Antoinette de Préaulx, — Louise de Quinsac, 1690, — Marthe de Quinsac, 1694, 1695, 1696, — Marie de Quinsac, 1694, 1697.

Les signatures des vilains sont extrêmement rares. Où et comment auraient-ils pu apprendre à écrire?

A part les signatures des Mongis, des Moulinneuf, des de Quinsac, les autres sont celles de témoins qui habitaient des paroisses du voisinage.

Nous aurions voulu donner quelques généalogies ; malgré nos recherches, cela ne nous est pas possible : les registres offrent des lacunes et puis les actes d'avant la Révolution sont rédigés d'une manière si abrégative que l'on ne peut suivre l'enchaînement des familles.

Cependant, dans le but d'être agréable à MM. les archivistes et historiens, et aussi pour montrer quel était le « Tout Saint-Plantaire » des XVII^e et XVIII^e siècles, je vais noter ici les quelques extraits que j'en puis faire.

Familles de Quinsac et Goyon

13 mars 1691. — Sépulture, *en l'église*, de François-Henry de Quinsac, chevalier, seigneur de Foy, fils de défunt Messire François de Quinsac, chevalier, seigneur de Bort et de Foy et de Dame Anne Dubois.

On trouve, en 1691, Marie de Quinsac, épouse de François de la Faire, écuyer, seigneur de Vauzelles (Hubert, *le Bas-Berry*, canton d'*Ardentes*, I, p. 117).

27 août 1691. — Mariage de Léonard de Boislinard, écuyer, sieur des Chézeaux, avec demoiselle Anne-Louise de Quinsac.

27 juin 1692. — Baptême de Jean-Charles — père : Léonard de Boislinard ; mère : Anne-Louyse de Quinsac.

7 septembre 1693. — Mariage de Silvain-Joseph Goyon,

écuyer, seigneur de la Fosse et Moulin-Neuf, avec Anne-Marthe de Quinsac (Armes des Goyon : *losangé de ... et de ...*).

2 février 1696. — Baptême de Marie-Anne, fille des précédents. C'est elle sans doute qui se trouve désignée dans le document suivant : « Jean de Goyon, chevalier, seigneur du Moulin-Neuf, capitaine au régiment du Dauphiné, blessé au siège de Fontarabie et transporté à l'hôpital d'Irun devant Fontarabie, fait, en 1719, un testament léguant à sa nièce, Marie Goyon, religieuse d'Orsan, 50 livres de rente viagère sur sa maison d'Argenton, à charge de messes à perpétuité. » (Hubert, BAS-BERRY, II, *Argenton*, et série G.)

30 mars 1697. — Baptême de Marthe-Madeleine, fille des précédents.

16 juillet 1698. — Baptême de Louise, fille des précédents.

18 octobre 1699. — Baptême de Charles-Paul-Nicolas, fils des précédents.

31 mars 1701. — Baptême de Charles, fils des précédents.

3 septembre 1702. — Baptême de Brigitte-Albert, fils des précédents.

3 novembre 1703. — Baptême de Louys-Narcisse, fils des précédents.

30 novembre 1704. — Baptême de Marie-Thérèse, fille des précédents.

25 avril 1706. — Baptême de Louys-Charles, fils des précédents.

17 mai 1708. — Baptême de Anne Jeanne, fille des précédents.

12 mars 1720. — Mariage de Messire Jean de la Faire, chevalier, seigneur de Vauzelle, la Chaise et autres lieux, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, avec demoiselle Louise-Anne Goyon. « Il fut

inhumé dans la nef de l'église de Velles, en 1750, à l'âge de 74 ans. Des neuf enfants qu'il eut, presque tous morts jeunes, il ne resta qu'Anne de la Faire, née en 1726, laquelle épousa, en 1742, son cousin-germain, Louis de la Faire, seigneur de Perrière, fils de feu Jacques de la Faire, seigneur de Châteauguillaume. » (Hubert, *Ibid.* I, ARDENTES.)

14 octobre 1748. — Baptême de Louis-Charles — père : Charles de Goyon, écuyer, seigneur de Saint-Plantaire ; mère : dame Anne-Marie de Fournier.

M. Hubert cite encore, comme seigneur de Saint-Plantaire en 1786, Joseph Goyon, époux de Marguerite Fournier de Boismarmin. (*Dict. de l'Indre.*)

Il est à remarquer aussi que Silvain-Joseph Goyon, écuyer, seigneur de la Fosse et Moulinneuf, marié à Anne-Marthe de Quinsac et demeurant à Bord, est désigné, dans les actes de naissance de ses enfants, comme seigneur de Saint-Plantaire, et qu'à la même époque, les Dargier, qui habitaient le Château du bourg, sont désignés comme Sieurs de Saint-Plantaire et signent quelquefois : Dargier de Saint-Plantaire. Ce qui donne à entendre que cette seigneurie avait été divisée entre les familles Goyon et Dargier, qui s'intitulaient à bon droit l'une et l'autre « seigneur de Saint-Plantaire » *en partie* (sous-entendu). On trouve la confirmation de ce fait en 1786, date à laquelle le titre de seigneur de Saint-Plantaire est porté concurremment par Joseph Goyon d'une part, et de l'autre par Silvain de la Marche (voir page 8), qui avait dû l'acquérir des Dargier.

Famille Dargier

16 octobre 1697. — Baptême de Philippe. — Père : Pierre

Dargier, écuyer, sieur de Saint-Plantaire ; mère : Marie de Boislinard.

1^{er} juillet 1700. — Baptême de Pierre-François, fils des précédents.

17 novembre 1701. — Baptême de Claude, fils des précédents.

15 janvier 1703. — Baptême de Marie, fille des précédents.

13 janvier 1706. — Baptême de Marguerite, fille des précédents.

18 avril 1707. — Baptême de Marie, fille des précédents.

9 février 1733. — Baptême de Honoré-François. — Père : Philippe Dargier, écuyer, sieur de Saint-Plantaire ; mère : Marie de la Celle.

12 avril 1734. — Baptêmes de Marianne et Marie, jumelles, filles des précédents.

9 août 1757. — Mariage de messire Pierre Charasson, écuyer, sieur de Mormeron, garde du roy, fils de messire André Charasson et de défunte dame Marie-Anne Dubreuil Dubost de Gargillesse, avec dame Marie Dargier, veuve mineure de messire Honoré-François (.....?), de son vivant capitaine d'artillerie, procédant sous l'autorité de messire Philippe Dargier, écuyer, son père.

Famille Frenaizon

18 mars 1692. — Baptême de Marie, fille de messire Antoine Frenaizon, sieur de la Roche, et de Françoise Fauvreau de la Roche.

12 août 1696. — Baptême de Marthe, fille des précédents.

5 novembre 1699. — Baptême de Pierre, fils des précédents.

1^{er} août 1702. — Baptême de Pierre, fils des précédents.

28 mars 1703. — Baptême de Marie, fille de Pierre Frenaizon, sieur du Guat, lieutenant des gabelles, à la Hutte, et d'honnête femme Jeanne Sabardin.

41 novembre 1709. — Baptême de Marie, fille de Jean Frenaizon, intendant de M. le Chevalier de Boiri, et d'honnête femme Marguerite Frenaizon.

16 mai 1716. — Baptême de Catherine, fille des précédents.

31 janvier 1728. — Baptême de Charles, fils de Silvain Frenaizon, marchand, et d'honnête femme Marie Coudreaud.

13 février 1736. — Mariage de Louis, fils d'Etienne Hiraud et de Silvaine Dantrenaud, avec Marthe, fille d'Antoine Frenaizon, sieur de la Roche, et de Françoise Fauvreau.

10 août 1761. — Sépulture (dans l'église) de Marthe-Marguerite Frenaizon, épouse de Louis Lavaud, décédée à la Roche.

18 mars 1781. — Sépulture de Catherine Frenaizon, veuve de Pierre de Bonneville, décédée à la Roche.

Famille Mongie

19 octobre 1694. — Baptême de Jacques, fils de Léonard Mongie, sieur du Trimoulet, et de demoiselle Silvaine Mosnier.

13 décembre 1733. — Baptême de Henry, fils de Jean Mongie, bourgeois, et d'honnête femme Anne Vergne.

26 octobre 1761. — Baptême de Anne, fille de messire Joseph Mongy, sieur de Bressolle, et de demoiselle Anne Moreau (Armes des Bressolles: *de sable, au lion d'argent*).

9 janvier 1763. — Baptême de Joseph, fils du sieur Joseph Mongy, praticien, et de demoiselle Anne Moreau.

20 octobre 1764. — Baptême de Catherine-Anne, fille de messire Joseph Mongie, sieur?, praticien, et de Marie-Catherine Moreau.

20 novembre 1765. — Baptême de Marie Toussain, fille de messire Joseph Mongie, bourgeois, et de demoiselle Marie-Catherine Moreau.

4 octobre 1766. — Sépulture (dans la nef de l'église) de messire Jean Mongie, bourgeois, demeurant à Murat, époux de Anne Viergne.

2 février 1768. — Baptême de Claudine, fille de Joseph Mongie, praticien, et de demoiselle Catherine Moreau.

19 janvier 1776. — Sépulture de Pierre Mongie, 33 ans, fils de Jean et de Anne Viergne.

16 novembre 1776. — Baptême de Henry, fils de Joseph Mongie et de dame Marie-Catherine Moreau.

Divers

7 octobre 1691. — Sépulture de Anne, fille de Marc-Antoine Paillier, capitaine des gardes du sel, à la Hutte, et d'honnête femme Claude du Four.

4^{er} avril 1692. — Sépulture (en l'église) de Jeanne de Gonillon, du bourg de Murat.

11 janvier 1722. — Baptême de Silvain, fils de Silvain, capitaine des gabelles, de la Hutte, et d'honnête femme Silvaine Thomas.

7 septembre 1761. — Sépulture (dans la nef de l'église) de Léonard Dupertuis, bourgeois, époux de Marguerite Bourdier, décédé à Maisonneuve.

15 juillet 1766. — Sépulture (dans la nef de l'église) de messire Jean Toussain Rousseau, écuyer, seigneur de la

Forest, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien capitaine des carabiniers, décédé au château de la Forest.

Il y aurait lieu de citer encore les de Lanet (de Saint-Jallet); les Delesgue, notaires et gardes des eaux et forêts; les de Bonneville et les Simonnot, sieurs de la Grange; mais les registres sont en bien mauvais état et offrent des lacunes nombreuses qui excuseront le décousu de mes extraits.

Notons ici quelques remarques résultant de nos recherches :

Au moment de la Révolution, les Dargier du bourg et les de Quinsac, de Bord, ont disparu; les familles qui se disputent le haut du pavé sont celles des Baronnet qui deviendront propriétaires des anciens domaines qui composaient la seigneurie de Saint-Plantaire; des Mongis qui habitent à Murat, au Theil, à Bressoles, à Montchevrier, et dont l'un est curé de Dampierre; les Moulinblant; les Blardat; les Poirier; les Bonneville; les Megnant; les Chocat; les Grelet, qui habitent dans divers villages de la commune. Les Baronnet, les Moulinblant, les Blardat, les Megnant, les Chocat et les Grelet ne sont plus représentés à Saint-Plantaire.

Dans beaucoup d'actes, le nom de Bonneville est précédé de la particule *de*, — 23 février 1789, — 10 avril 1789, etc.

Les Bonneville sont aujourd'hui très nombreux à Fougères, comme les Bourdier à l'Aubier et les Parlebas à Saint-Léon. C'est curieux de voir comme certaines familles se cantonnent dans quelques villages.

Il y avait, avant 1789, à la Hutte, à Drouille, à Bonneville — village disparu — de nombreux gardes des domaines

royaux, ainsi que des écuyers et un capitaine général. Le capitaine général Delaroche-Delage était allié aux Camard, de Bonnu.

L'orthographe des noms de famille a beaucoup varié et le paléographe serait très embarrassé s'il avait à faire un choix.

Ainsi Patraud s'est écrit à différentes époques : Patros, Pastraud, Pateraud.

Lagonotte vient de Gonnot, Alagonotte, Lagounotte ; nous avons aujourd'hui des Gonnot et des Lagonotte ; Alagonotte et Lagounotte ont disparu.

Bernabot s'est écrit Barnabo.

Paillier, Paslier, Pallier.

Degay, Deguet, Deguay.

Fauconnier, Fosconnier.

Bonème, Bonesme, Bonnème, Bonhème.

Routet, Routé, Routeix.

Liotet, Léautet, Liautez.

Rozay, Rosay, Rozai, Roset.

Jossinet, Jaussinnet, Chassinnet. — Le fameux maquignon de Fougères est encore appelé : le père Chassinnet.

Les registres contiennent la liste de première communion du 10 avril 1794 ; d'après l'âge des enfants, il semble que cette cérémonie n'avait lieu qu'à de longs intervalles.

<i>Garçons</i>		<i>Filles</i>	
Silvain Delaigue,	14 ans	Jeanne Delage,	18 ans
Henri Mongis,	14	Françoise Poirier,	18
Charles Jaubard,	18	Marie Poyrier,	14
Jean Lavaud,	17	Marie Giraud,	14
Silvain Neveu,	15	Marie Baraud,	15

<i>Garçons</i>		<i>Filles</i>	
Silvain Bonème,	16 ans	Marie Grelet,	14 ans
Silvain Léпина,	15	Autre Marie Grelet,	13
Jean-Baptiste Léпина,	14	Marie Geofroi,	16
Silvain Grelet,	15	Jeanne Maraton,	15
Louis Guerre,	14	Marie Lelong,	14
Louis Marset,	14	Marguerite Patros,	14
Silvain Marchand,	14	Marie Champis,	14
Silvain Poirier,	15	Françoise Jacquet,	14
Silvain Bordier,	20	Marie Audebert,	14
Charles Lavaud,	16	Julienne Chauvat,	16
Silvain Lafeuille,	14	Marie Jacquet,	14
Pierre Patros,	14	Jeanne Pinet,	15
Louis Baronnet,	14	Marie Deguet,	15
Louis Lançade,	16	Anne Blardat,	15
Thomas Rondeau,	15	Marie Paillier,	12
Laurent Briat,	13	Marie Daguenet,	12
Laurent Charpentier,	14	Françoise Tisseron,	15
Jean Rochat,	15	Marie Delage,	14
Silvain Lépinat,	15	Marie Alabaye,	12
Léonard Alabaye,	14	Jeanne Delage,	15
Silvain Darchis,	14	Marie Baronnet,	14
Silvain Peneau,	15	Marie Tisseron,	15
Louis Labouille,	15	Anne Malesset,	15
Etienne Chegroux,	15		
Jean Marseau,	16	Total : 28 filles.	
Jean Poirier,	19	—	
Silvain Lacharpagne,	13		
Mathurin Pinard,	15		
Silvain Joussinet,	16		

NOTA. — Il y a lieu de remarquer, en dehors de l'âge anormal des communians et communian-

<i>Garçons</i>		
Etienne Fauconnier,	14 ans	tes, que sur 28 filles, 17 portent le prénom de Marie, proportion un peu forte ; sur 39 garçons,
Léonard Lagonotte,	15	15 portent celui de Silvain, prénom à peu près disparu dans la commune.
Silvain Chegroux,	16	
Jean Chaumet,	15	
Total : 39 garçons.		

La commune de Saint-Plantaire est salubre ; elle l'est rendue davantage par les progrès de l'agriculture, qui font le paysan plus à l'aise : il se nourrit mieux, se loge mieux et n'est plus, comme par le passé, sujet aux épidémies qui revenaient à courts intervalles lui rendre visite.

Voici, d'après les tables décennales de l'état-civil, la moyenne annuelle des décès pour 1.000 habitants :

de 1803	à	1812,	30	décès
1813	à	1822,	28	»
1823	à	1832,	25	»
1833	à	1842,	24	»
1843	à	1852,	25	»
1853	à	1862,	27	»
1863	à	1872,	23	»
1873	à	1882,	18	»
1883	à	1892,	17	»
1893	à	1902,	17	»

La diminution vaut la peine d'être notée.

La variole, la fièvre typhoïde ont disparu, grâce à l'aisance qui engendre la propreté ; les fluxions de poitrine sont aussi moins nombreuses, en raison du bien-être que créent le travail, l'ordre et l'économie, en raison surtout de l'instruction qui pénètre les masses et apporte dans les hameaux les plus reculés les sages préceptes de l'hygiène. Et comme

résultat la vie est plus longue. Et n'est-ce pas un des principaux buts de l'humanité, un des bienfaits de la science de prolonger l'existence en étouffant la misère !

Cadastre

Les pièces cadastrales viennent d'être réparées à neuf : le plan relié solidement, toutes ses feuilles lavées, repassées à l'encre, vernies et entoilées ; l'état de sections et les quatre volumes des matrices, reliés sous toile. La dépense s'est élevée à près de 350 fr.

Si l'on ne trouve pas au plan cadastral des noms d'origine antique, ou tout au moins moyenâgeuse, la nomenclature des terrains est néanmoins intéressante parce que les appellations n'ont pas été laissées au hasard, parce qu'elles sont généralement d'accord avec la position des terrains, qu'elles ont été tirées des bois, des plantes, de la configuration ou de la nature du sol, soit encore parce qu'elles rappellent les noms des anciens propriétaires.

1° Lieux-dits tirés des noms de familles :

Champarnoux (par corruption de champ à Renoux), pâtureau Marchand, champ Dauris, champ de Baron, champ, bois et étang Garin, bois de la Moriotte, champ Pichon, pré Ardon (par corruption de pré à Redon), pré de la Lito ; les Jaudières ; la Chassagne (les familles Jaudier et La Chassagne sont encore représentées à Saint-Plantaire), gorce à Callot (on appelle gorce, dans le sud du département, un bois de vieux châtaigniers), la goutte Denis, la font Morin, la font Gaudon, gorce à Brisset, bois Mongis, la Pérotte, pâtureau Gallaud, la Simonette, gorce à Lamy, le pré Pierrot.

2° Lieux-dits se rapportant aux constructions :

Pré de la Maison, champ de la Porte, domaine du Château, pâtural du Moulin, la pièce de la Porte, la Grange, Bord, les Bordes, Bordesoule, pré et champ de la Chapelle.

3° Noms tirés de la nature ou de la configuration du sol :

Chétif pâtureau, les Fromenteaux, le grand Champ, les Aïrs, les Aires, la Landes, les Landes, la Grande Lande, la Petite-Lande, le Landat (on appelle lande un terrain non cultivé où pousse l'ajonc), les Chaumes, la Brousse-Rouget, la Brousse-Crozant, la Vigne d'en-bas, la Vigne d'en-haut, les Côtes, la Couture, la Grande Pièce, le champ et le pré fourchus, la chaume blanche, le champ rosé, le pré violet, les Sablons, la Roche, la Rochère, le Creux, la Chaume-auffer, l'Ardille, le Biscornet, la Roche folle, le Foudreau, champ des Palennes (on appelle palenne la partie saine d'un pré marécageux), les trois boisselées, les neuf boisselées, bois du Rocher, les Riaux, les Côtes, la Prèle, les Presles, la Goutte, les Gouttes, le Goutatin, les Gouteaux, les Goutettes, la Garenne.

4° Noms tirés des arbres ou des plantes :

Les Brumâles (on appelle Brumâles l'ajonc nain, dont le nom vulgaire est brumaille), les Fromenteaux, les Aunaies, les Plantes, champ de l'Ébeaupin, le Châgnereau (châgne, chêne), les Entes, le Cerisier, la Charpe (charme), les Érondes (les ronces), Fougères, le Chêne-Eclat, les Vergnes (les Aunes), l'Aubier, l'Épinat, champ du Noyer.

5° Noms divers :

Le Paradis, le Trimoulat, la Croix de Pierre (dans la forêt de Murat), la Pierre-là (dolmen), la Pierre Chaput (dolmen), la Pierre Folle (dolmen), le Pilori (à la jonction des communes d'Orsennes, de Lourdoueix-St-Michel, de Fresselines

et de Saint-Plantaire), Moulin Ratet, Moulin Paris, Moulin Giraud, etc., les Verrières, les Petites Verrières, les Grandes Verrières (on appelle verrière le lieu où croissent les chênes, les châtaigniers, les hêtres, dont les fruits nourrissent les porcs. En latin, *verres* veut dire porc).

6° Il nous reste à donner les noms des villages et hameaux. Certains n'ont besoin d'aucune explication, comme la Grange, Bord, les Bordes, Bordesoule, l'Épinat, l'Aubier, le Montet, la Brousse, le Petit-Village, la Roche, la Rochère, le Peu, la Hutte, les Brumâles, Champarnoux, Maison-Neuve, la Forêt et Génétin (1) (les visiteurs de Crozant connaissent le moulin de Génétin et les genêts qui croissent à profusion sur ses côteaux).

Les autres laissent l'étymologiste perplexe, comme le Recorquelin, le Trimoulet, le Meignat, Drouille, les Mannes, Murat, Pinochon, l'Augère.

Saint-Plantaire s'est orthographié de différentes façons : Saint-Planter, Saint-Planterre ; mais dire qu'il vienne de Saint-Pantaléon, c'est avouer qu'il s'est bien défiguré en chemin. Il est vrai que Saint-Supplet, en Seine-et-Marne, vient de Saint-Sulpice, par la transposition de *l*, le doublement du *p* et le changement de la syllabe finale ; la différence est aussi grande.

Au temps de la Révolution, notre commune avait pris le nom de Plantaire-le-Bouzantin (2).

(1) Genêt, du latin *genista*.

(2) Paroisse de Saint-Pantaléon, alias Saint-Panthratre, sancti Pantaleonis, de l'archiprêveré d'Argenton, a pour patron l'abbé de Déols (Pouillé général de l'archevêché de Bourges, 1648).

Saint-Pantaléon, autrefois Planthaire, paroisse sous l'archipr. d'Argenton, sur la frontière du diocèse de Limoges, entre Orsennes, Montchevrier et Lourdoir-St-Michel, diocèse de Limoges, à 3 lieues à

Beauvais semble vouloir dire beau gué ; en effet, ce hameau est situé près d'un gué sur la Creuse (1). Saint-Jallet et Saint-Léon devaient avoir des chapelles sous le vocable de ces deux saints. Le village de Bonneville, près Drouille, a totalement disparu ; il en est de même des Bergères, maison isolée entre le Trimoulet et les Couvieilles ; du Pérat, près la Brousse-Rouget ; de Laveau, entre l'Épinat et Pinochon.

Liste des Maires

A son départ, en 1790, le curé Perrot-Desbordes donne sa démission de maire.

1790. Baronnet (François), 1^{er} officier municipal.

1791. id. maire.

1793. Poirier (Pierre), maire.

1794. Moulimblant (Silvain), officier public.

1795. Lemaigre (Louis), agent municipal.

1797. Blardat (Louis), agent municipal.

1799. Baronnet (Gabriel-François), agent municipal.

1800. id. maire.

1804. Poirier (Pierre), adjoint.

1806. id. maire.

1813. Baronnet (Jean-Baptiste-Pierre-André), maire.

costé d'Aigurande, à deux lieues 1/2 par delà Cluis, à 6 1/2 de la Chastre et d'Argenton et à 22 de Bourges. Dépend du Bourgdieux. (Pouillé manuscrit du diocèse de Bourges, XVIII^e siècle.)

NOTE DE M. PIERRE.

(1) Beauvais tirerait son nom des agréments de sa situation « Beau voir », belle vue, dont la finale *vais* a été prise aussi pour l'indication d'un passage d'eau, d'un gué. (De la Tremblais, compte-rendu de la Société du Berry à Paris, 1866, p. 359.)

1822. Delaigue (Silvain), maire.
1846. Chauvat (Pierre), maire.
1852. Chauvat (Jean-Baptiste-François-Ferdinand), maire.
1878. Paillier (Julien), maire.
1879. Lansade (François), maire.
1881. Chauvat (Jean-Baptiste-François-Ferdinand), maire.
1884. Poirier (Mathurin-Désiré), maire.
1888. Chauvat (Pierre-François-Ferdinand), maire.
1898. Pérot (Louis-Gédéon-César), maire.

L'agriculture

La construction des ponts et des routes, la division et la culture des communaux ont rendu la commune agricole et, partant, riche et prospère. Et si les progrès ont été plus lents qu'ailleurs, cela provient de ce qu'elle s'est mise trop tard dans le mouvement, manquant de moyens de communication pour le transport des engrais ou des denrées ; cela provient aussi de ce qu'une partie des côtes de la Creuse et du Bouzantin a paru, jusqu'à ce jour, inutilisable. Mais d'année en année les progrès sont sensibles. Si nous sommes loin, très loin d'une culture intensive, il n'en reste pas moins vrai que les céréales sont cultivées, de même que les pommes de terre, sur une superficie double de celle d'il y a quarante ans, grâce au partage des communaux, au défrichement de la forêt de Murat et d'un grand nombre de châtaigneraies.

Il en est de même pour les bestiaux : le nombre des porcs a plus que triplé ; les bœufs et les vaches ont doublé. Le nombre des moutons est peut-être resté stationnaire ; mais celui des chevaux a pris des proportions considérables. C'est

à peine s'il y avait une dizaine de chevaux, il y a soixante ans, aujourd'hui on en compte 80.

Les habitants de l'Aubier et ceux de Fougères se livrent au commerce des bestiaux et font toutes les foires des environs à six ou huit lieues à la ronde.

SUPERFICIE DES DIVERSES CULTURES

Prairies naturelles et pâturages.....	1.000	hectares
Prairies artificielles.....	200	—
Froment.....	300	—
Seigle.....	50	—
Orge.....	70	—
Sarrazin.....	120	—
Avoine.....	250	—
Pommes de terre.....	200	—
Betteraves fourragères.....	10	—
Colza.....	5	—

L'église de Saint-Plantaire

Cette église est située au centre du bourg, joutant, au nord, le Chemin de grande communication n° 39 ; au sud, une ruelle infecte ; à l'est, le Chemin vicinal n° 4, et à l'ouest une petite place ombragée d'ormes et de tilleuls.

C'est une longue nef, sombre et malpropre, sans voûte, n'ayant aucune fenêtre sur le côté nord et seulement de très étroites ouvertures sur le midi.

Le chœur, reconstruit il y a une trentaine d'années, est convenable. Mais pourquoi n'a-t-on pas refait à cette époque l'église tout entière, en conservant seulement le porche en raison de sa solidité ?

L'ogive de ce porche est à peine esquissée, tandis que la fenêtre qui le surmonte est en plein cintre : son architecture indique donc l'époque de la transition, fin XII^e.

Mais ce monument semble avoir été construit à la place d'un plus ancien, puisque l'église de Saint-Plantaire ou de Saint-Pantaléon, *ecclesiam sancti Pantaleonis*, est comprise dans la bulle du pape Pascal II, 13 novembre 1115, bulle confirmative des biens de l'abbaye de Déols ; ainsi que dans une autre bulle d'Innocent II, 21 mars 1138, *ecclesiam Sancti Pantaleonis* ; de même que dans celle de Grégoire IX, 31 mai 1233, *ecclesia Sancti Pantaleonis cum capellis suis de Ferro et de Bonavilla*. (Notes communiquées par M. Hubert.)

La nef de l'église actuelle paraît avoir été démolie, peut-être au temps des guerres de religion. Le côté nord a été repris à trois mètres de hauteur ; mais probablement on manquait de matériaux et d'argent, et au lieu de remonter les contreforts jusqu'à la hauteur du toit, on a enlevé ce qui restait des anciens. Cela se voit bien à l'extérieur, tandis qu'à l'intérieur les colonnes sont arrêtées à hauteur égale. Les ouvertures qui devaient exister sur le côté nord n'ont pas été refaites. Les contreforts et les colonnes existent sur le côté sud qui n'en est pas plus solide et qui surplombe de trente centimètres environ.

Autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Fiacre dans la nef, à l'entrée du chœur. — A cause de l'assemblée qui se tenait le premier dimanche de septembre, à l'occasion de la Saint-Fiacre, le cardinal de la Rochefoucauld ordonna de dire la messe dès le lever du soleil et de tenir l'église fermée le reste du jour. (Lamy, *Inventaire de l'ancien diocèse de Bourges*, Revue du Centre, 1894, p. 509.)

Rien de particulier dans cette église. Je ne puis cependant

Ecole Publique Mixte
SAINT PLANTAIRE
36190 ORSENNES

manquer de signaler, sous une couche d'enduit qui commence à s'effriter, quelques traces d'une peinture grossière qui peut dater du commencement du XIX^e siècle.

Le cimetière, qui a été transféré il y a près de cent ans, entourait primitivement l'église ; au temps de la Révolution on n'enterrait plus que dans la partie qui sépare l'église du presbytère, sauf une étroite ruelle qui était barrée, la nuit, au moyen d'une forte pièce de bois. — La pierre d'appui de ce madrier se voit encore à un mètre de hauteur dans le mur de façade de la cure. — Les gens avaient coutume de franchir le mur du cimetière et au besoin d'y déposer des ordures, contre quoi protestait énergiquement la municipalité.

1681. — Sentence de la Sénéchaussée de Guéret au profit de Jean Dupuy, curé de Saint-Plantaire, contre Silvain Potet, condamné à rendre au curé des gerbes de blé de dîme.

11 mars 1687. — Testament de Marguerite de Pénissault, veuve de François d'Argier, demeurant au château de Saint-Plantaire, par lequel elle donne à la cure la somme de 100 livres, devant produire une rente de 100 sous à charge d'un service à *trois grand'messes* le jour de son enterrement et de cinq messes basses par an.

1667. — Constitution d'une rente de 20 sous, payable à la cure de Saint-Plantaire, par Anne Dubois, veuve de François de Quinsac.

6 avril 1704. — Assemblée des habitants de Saint-Plantaire pour la contribution nécessaire au vicaire, tant pour sa nourriture qu'autres entretiens.

14 mai 1775. — Ferme de sept aus de la dîme des Bordes, consentie à Claude Poirier par Jean Peyronneau, prieur de Prissac et curé de Saint-Plantaire, moyennant 120 livres.

par an. (Voir Archives départementales. — *Notes de M. Hubert.*)

La Chapelle-du-Fer

La Chapelle-du-Fer, sise à 3 kilom. du bourg, sous les grands bois de châtaigniers, a l'aspect d'une immense grange sans clocher, comme aussi sans architecture qui puisse donner la date de son origine. Tous les ans, le 24 juin, une assemblée champêtre réunit les gens des environs ; et, ma foi, l'on y est réellement bien sous l'ombre fraîche des vieux arbres.

Autrefois, il s'y tenait des foires où l'on vendait beaucoup de fourches, de faux et autres objets en fer ; ce qui lui a fait donner le nom du fer, *Chapelle et vicairie de Saint-Jean-Baptiste de Taille-aux-Fers*. (Lamy, *loco citato.*)

Tandis que garçons et filles dansent à cœur-joie, les vieux, les vieilles tournent autour de la chapelle et font dire des évangiles pour leurs bestiaux. Avant de repartir, les *jeunesses* vont piquer des épingles dans la croix, en face de la chapelle... afin de se marier dans l'année !

« S'il existe, en Berry, une foule de lieux saints que s'empressent de visiter, chaque année, les personnes dévotieuses de nos campagnes, on y trouve également de pieux rendez-vous où s'assemblent, à de certaines époques, les honnêtes quadrupèdes, qui partagent les labeurs incessants des agriculteurs ou qui, tout en menant une vie oisive, n'en contribuent pas moins à son bien-être journalier.

« La Chapelle-du-Fer, mentionnée sur les cartes de Cassini sous le nom de *Chapelle-Saint-Jean-aux-Fers*, est, tous les ans, le but d'un pèlerinage qu'accomplissent, dans l'intérêt

de leur conservation, tous les bestiaux de l'extrémité méridionale du bas Berry. La Chapelle-du-Fer, véritable mecca au petit pied pour toutes les bêtes des alentours, est située près des limites du département de l'Indre, sur le territoire de la paroisse de Saint-Plantaire en un lieu désert et aux abords de la grande forêt de Murat.

« La veille de la Saint-Jean, tout possesseur de bétail conduit son troupeau à ce lieu vénéré. Les aumailles, les chevaux et les ânes, la plupart décorés de rubans et de vertes ramilles, précèdent les moutons et les brebis fraîchement tondus et soigneusement lavés. Guidée pieusement et en silence par ses maîtres, cette immense multitude, irréprochable dans sa tenue, et comme pénétrée d'un instinct religieux, défile processionnellement autour de la chapelle.

« Le lendemain, le jour même de la Saint-Jean, une grande messe est célébrée pour attirer la bénédiction du Ciel sur les bestiaux de toute espèce. Pendant le saint sacrifice, la foule des assistants, qui sans cesse se renouvelle, lance de tous les points de l'enceinte, du côté de l'autel et en guise d'offrandes, une innombrable quantité de *poignées de laine* (nous entendons par *poignée de laine* la toison entière d'une brebis). Comme on envie la bonne chance de ceux dont les toisons tombent le plus près de l'autel ou viennent à loucher les ornements sacerdotaux, souvent il arrive qu'à la fin de la cérémonie le desservant se trouve littéralement enseveli sous une montagne de laine.

« Notons, en passant, que l'intérieur de la Chapelle-du-Fer était très anciennement tapissé d'*ex-veto* de toute sortes.

« On y voyait, suspendues aux murailles, des têtes, des yeux, des bras, des jambes, des cœurs, des poupées humaines, des chevaux, des bœufs, des moutons, des

cochons, etc. ; le tout en cire de plusieurs couleurs. »
(LAISNEL DE LA SALLE, *Croyances et légendes du centre de la France*, Paris, Chaix, 1875, t. 1, p. 328.)

« Plus loin, à Saint-Plantaire, aux abords de la forêt, la
« chapelle de *saint Jean aux fers* recevait la visite annuelle
« des propriétaires d'animaux, qui venaient prier pour la
« conservation de leurs bêtes : celles-ci, ornées de rubans
« et de rameaux verts, défilaient devant le saint lieu, tandis
« qu'on enfouissait l'autel sous une couche épaisse de foisons
« de brebis. »

(Pèlerinage au Berry des légendes, par Stéphane Pol, juillet 1904.)

Voir les Bulles de 1115, 1138 et 1233 qui comptent cette chapelle au nombre des dépendances de l'abbaye de Déols.

24 juin 1788. — Licence passée pardevant les notaires de Fresselines et de Murat, par Thomas Boiron, prêtre, vicaire de Vendouvres, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Aufert, paroisse de Saint-Plantaire, de la moitié des dîmes qui se lèvent sur le village de la Grange, moyennant 30 livres par an.

11 décembre 1790. — Déclaration de Boyron, desservant le Pêchereau, comme quoi il est pourvu d'un petit bénéfice sous l'invocation de saint Jean du Fer, en la paroisse de Saint-Plantaire. (Voir arch. dép. — *Hubert.*)

La Chapelle de Bonneville

Vous embarrasseriez fort les habitants de Saint-Plantaire si vous leur demandiez où étaient situés le village et la chapelle de Bonneville ; peut-être même vous riraient-ils au

chez, car ce nom ne sert plus qu'à désigner de nombreux habitants de Fougères.

Autrefois, Bonneville était très rapproché de Drouille ; on a construit dans l'intervalle qui séparait les deux villages et le dernier nom seul a survécu.

Aujourd'hui, il ne demeure plus rien de la chapelle, si ce n'est quelques indices que l'on peut remarquer dans une grange de Drouille.

Cette chapelle existait au XIII^e siècle. Voir la Bulle de Grégoire IX, 31 mai 1233, qui comprend la dite chapelle au nombre des biens de l'abbaye de Déols. (V. arch. dép.)

Capella de Boná Villa (1212). Elle était sous le vocable de *Sainte-Madeleine* et aurait été reconstruite au XVIII^e siècle. (Lamy.)

Le 14 octobre 1792, les employés de la gabelle, une trentaine de personnes, habitant presque toutes à Bonneville, près Drouille, commandant, lieutenants ou simples gardes, prêtent serment et jurent d'être fidèles à la Nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. (V. arch. communales.)

Chapelle de Bord

De la chapelle de Bord, érigée en 1667 par François de Quinsac en l'honneur de l'Assomption, sous l'invocation de Notre-Dame, il ne reste rien... pas plus que du château.

Dans une grange appartenant à la famille Guilbaud, de Bord, se trouve une vieille statue de pierre presque informe et que les propriétaires conservent précieusement.

15 août 1667. — François de Quinsac, écuyer, sieur de Bord, demande à l'archevêque de faire bénir la chapelle de

Bord et assigne la somme de 20 livres 16 sous tournois de rente pour une messe qui devra être célébrée en cette chapelle, tous les mardis, par le curé de Saint-Plantaire ; il donne une rente de 3 livres pour qu'il soit chanté tous les dimanches un *Libera* sur la tombe de François de Quinsac, son oncle.

20 avril 1691. — Testament de Charles de Quinsac, sieur de Bord, des gendarmes de la garde du roi (mort d'une blessure reçue à la bataille de Flandre), par lequel il lègue à la cure une rente de 12 livres, pour qu'il soit célébré, dans la chapelle de Bord, une messe le premier vendredi de chaque mois.

13 juin 1693. — Testament de Louise de Quinsac, femme de Léonard de Boislinard, par lequel elle lègue à la cure de Saint-Plantaire 7 livres de rente pour deux services. (V. arch. dép. — *Hubert.*)

Chapelle de Murat

Cette chapelle était dédiée à Sainte Catherine. La date de sa fondation nous est inconnue. Il n'en reste rien, comme de celles de Bord et de Bonneville. On en montre l'emplacement et c'est tout.

En 1648, Esther Rollinat fonda une rente de 5 livres pour douze messes à dire dans la chapelle de Sainte-Catherine de Murat. Par ordonnance de l'archevêque de Bourges, en date du 22 décembre 1736, cette fondation est modifiée et réduite à cinq messes basses. (Voir *Archives départementales.*)

Chapelle de la Hutte

Une saisie faite sur la comté de Crozant, en 1770, mentionne encore la mesure de l'ancienne chapelle de la *Hute*, joutant le corps de garde sis en ce village, et qui dépendait du couvent de Longefond — Longefond, *Longus Fons*, commune d'Oulches, prieuré de Notre-Dame, de l'ordre de Fontevrault. (*Hist. de Crozant*, par l'abbé Rouzier, p. 110, 1897.)

M. Lamy cite encore, comme dépendant de la paroisse de Saint-Plantaire, mais sans en désigner les emplacements, la CHAPELLE DE LA FORÊT BASLOU et la CHAPELLE DE LA CROIX-BLANCHE.

Un miracle à Saint-Plantaire

On trouve dans « *Analecta bollandiana* (tome III, p. 343, N° 63, Paris-Bruxelles, 1884, in-8°) le récit d'un miracle survenu « *in parochia sancti Pantaleonis Biturencis diocesis* » entre 1209 et 1218.

Ce récit, fait par un chanoine de Bourges, qui avait assisté à la mort de saint Guillaume et qui avait reçu plus tard le témoignage du curé et des habitants de Saint-Plantaire, est des plus ingénus ; mais il est bon de rappeler que le XIII^e siècle est encore le temps des Croisades, que c'est l'époque des constructions d'églises, des fondations de monastères et d'abbayes et que la foi est grande et naïve alors.

LE MIRACLE

Une femme habitant la paroisse de Saint-Plantaire, au diocèse de Bourges, avait un fils unique âgé de trois ans. Son mari, père de cet enfant, venait de quitter ce monde, la laissant seule ; désolée, elle élevait avec toute sa tendresse ce petit qui lui était si cher et en qui elle retrouvait les traits paternels, car il avait avec le défunt une ressemblance décisive.

Un jour, comme elle était sortie de sa maison et, s'étant assise dans sa cour, avait placé sur son sein l'enfant encore à la mamelle, un loup qui était aux aguets sortit du bois voisin de la maison et trouvant cette femme seule et abandonnée, profita de l'occasion qui s'offrait à lui pour s'élaner sur elle et lui arracher son enfant. Alors, comme un voleur brutal, il gagna le bois, traînant le petit à travers les ronces et les épines et regardant autour de lui si personne ne l'apercevait. Déjà il aurait emporté l'innocent dans les profondeurs du bois si la mère, poussant de grands cris, n'avait recommandé son fils au bienheureux Guillaume, dont elle répétait le nom en l'appelant à son aide. A peine eut-elle invoqué ce saint nom et recommandé le petit au bienheureux évêque que, fait merveilleux, comme si le loup avait compris qu'il lui fallait obéir à l'ordre de quelqu'un, il abandonna à l'heure même sa proie au milieu des broussailles et s'éloigna pour chercher ailleurs sa nourriture.

Aux cris terribles poussés par la veuve, les voisins étaient accourus, armés d'épées et de bâtons, pour s'emparer du loup ou tout au moins lui arracher sa proie, qu'ils ne savaient pas déjà délivrée.

Leur curé, appelé Raoul, prenant les devants, comme le bon pasteur qui cherche sa brebis perdue, mérita par sa promptitude et ses recherches de la rencontrer le premier. On trouva l'enfant vivant mais blessé et couvert de sang, avec ses vêtements intacts.

Il faut admirer surtout en ceci les œuvres du Rédempteur, car l'enfant apparut blessé, mais avec les vêtements intacts et sans déchirures, malgré les ronces. Un de ses yeux sortait de l'orbite, presque arraché déjà. Le curé le remit aussitôt en place et le recousit de ses propres mains avec une aiguille; le jour suivant, grâce à la clémence de celui qui est toujours admirable dans ses (saints?), l'enfant recouvra la vue. Nous avons vu les cicatrices de la blessure sur son visage, près de l'œil; et, avec ledit curé et ses paroissiens qui témoignaient de ces événements, nous avons rendu grâce à Dieu tout-puissant et à son bienheureux serviteur Guillaume.

NOTA. — Traduction et communication dues à l'extrême obligeance de M. Sæhnée, archiviste à la Bibl. Nationale.

Liste des Curés et Vicaires de Saint-Plantaire

Curés :

Vers 1210. — Raoul.
1681. — Dupuy Jean.
1690. — Gizolme.
1743. — Boismorand.
1747. — Rebire.
1762. — Peyronneau.

Vicaires :

1729. — Gizolme.
1754. — Boyron.
1756. — Marcellac.
1767. — Gallot.
1768. — Merle de la Brugière.
1770. — Galloux.

<i>Curés :</i>	<i>Vicaires :</i>
1782. — Perrot-Desbordes.	1771. — Poirier.
1790. — Delesgue.	1775. — Auvy.
1791. — Picou Blaize.	1777. — Daiguzon.
1802. — Jarry.	1780. — Paret.
1820. — Raillère.	1782. — Dupertuis.
1822. — Tible.	1792. — Rouet.
1824. — Regnault.	
1831. — Martial.	
1834. — Popineau.	
1842. — Raynaud.	
1877. — Ithier.	
1894. — Lecomte.	
1904. — Lasset.	

Au pays des dolmens

Le sud du département de l'Indre est remarquable par le nombre de ses monuments mégalithiques ; mais la commune de Saint-Plantaire l'emporte avec ses trois dolmens.

Trois autres en sont tout à fait rapprochés.

Je note ici, pour ne pas l'oublier, que ces énormes blocs sont en granit.

Dans la commune même on trouve :

- 1° La Pierre-La,
- 2° La Pierre-Folle,
- 3° La Pierre-Chaput.

1° La Pierre-La est à 600 mètres du bourg, dans un champ découvert ; elle est encore debout et mesure 4^m,50

de longueur sur 2^m,20 de largeur ; elle a une épaisseur moyenne de 0^m,50.

C'est un bloc de belles dimensions qui a dû donner beaucoup de peine aux premiers habitants de la contrée pour l'amener là et le jucher ainsi. Ils disposaient sans doute de moyens que nous ne connaissons pas et que la science devrait bien retrouver.

La Pierre-La est de forme ovale et, de même qu'un œuf, plus grosse d'un bout que de l'autre ; elle est juchée sur trois grosses pierres : l'une est en granit gris comme la table ; la 2^e est en granit noir et la 3^e est schisteuse, peu épaisse et s'effrite. Un gros caillou, de près d'un demi-mètre cube, maintient l'écartement entre le support de granit gris et la pierre schisteuse.

Du côté qui semble être la tête du dolmen, se trouve une cuvette, prolongée d'une rigole assez large, paraissant avoir été ménagée pour l'écoulement du sang des victimes ; à l'autre bout sont deux trous à scellement laissant supposer que les victimes rebelles étaient solidement attachées.

Il reste à savoir si les scellements étaient connus et pratiqués par les primitifs habitants du pays.

Quant à l'étymologie de ce mot : *Pierre-La*, nous laissons la parole au savant folk-loriste cité déjà, Laisnel de la Salle (t. II, p. 158) :

Aulu ! — Ce cri est poussé par les enfants dans quelques-uns de leurs jeux. Ils déclarent, par cette exclamation, qu'ils sont affranchis des règles de ces mêmes jeux, ou que, pour eux, la partie est finie.

Le *Dictionnaire du patois bas-limousin* de M. Béronie donne deux explications de l'interjection *aulu* ; nous allons rapporter celle qui nous paraît la plus vraisemblable : *Aulu* dérive du mot latin *ludus* (jeu) précédé de l'a prévatif. Cette conjecture est appuyée par les expressions suivantes fréquemment employées dans les jeux où il y a des coups à recevoir : — *Auluder* ou *oluder*, verbe actif, c'est-à-dire

mettre hors du jeu; — *Auluder la tête, le visage*, c'est convenir qu'on ne frappera ni à la tête, ni au visage; — *S'auluder*, c'est déclarer qu'on ne joue plus, qu'on se retire du jeu. — Cicéron a employé le verbe *eludere* dans ce dernier sens.

A Cluis (Indre), les enfants, au lieu de crier : *Aulu!* crient : *A la lu!* et cela arrive toutes les fois qu'ils atteignent un objet convenu, tel qu'une pierre, un poteau, etc. qui leur sert de but et qui les affranchit des conséquences du jeu. — Règle générale : tout joueur qui *maque* (manie, touche) *la lu*, est à l'abri des poursuites de ses camarades.

Cette exclamation : *A la lu!* bat terriblement en ruine l'ingénieuse interprétation de M. Béronie, car elle nous force à décomposer et à écrire le cri : *Aulu!* ainsi qu'il suit : *Au lu!* — Mais, alors, que signifiera *lu?* — Peut-être la même chose que *lée* (lech), mot celtique que l'on traduit par *pierre*. (Cette syllabe : *lée*, qui accompagne et termine un grand nombre de surnoms appliqués aux monuments druidiques, tels que *Pierre lée*, *Pierre couplée*, *Pierre courcoulée*, etc., est un mot celtique qui signifie *pierre plate* (M^{me} Amélie Bousouet, *la Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 183). Il existe, aux environs de Bourges, une pierre druidique qui est également connue sous le nom de *Pierre lée*. Dans ce cas, *au lu*, *à la lu*, voudra dire : je suis *au lu*, je touche *à la lu*, à la pierre, au but.

D'après cette supposition, nos locutions : *A la lu!* *Au lu!* pourraient très bien avoir quelque analogie avec l'expression *pierre du lu*, par laquelle on désigne, sur certains points du Berry, divers blocs de pierre que l'on prétend avoir appartenu au culte druidique. — *Pierre du lu*, c'est-à-dire *pierre de la pierre* constitue une redondance que l'on rencontre fréquemment dans le langage populaire; en voici un exemple : — « En appelant le menhir de Danville (Eure) *Pierre lée* (*Pierre-pierre*), le peuple commet un pléonasme qui nous fournit une nouvelle preuve de son respect aveugle et obstiné pour la tradition. » (Ibid.) — C'est ainsi que le nom de *Pierre la* ou *Pierre des las*, que l'on donne au dolmen de SAINT-PLANTAIRE nous semble ne pas signifier autre chose que *Pierre-pierre* ou *Pierre des pierres*; c'est ainsi que le *Champ des las* et la *Pierre des las* qui se trouvent sur le chemin d'Allouis à Alligny (Cher), nous semblent encore des appellations que l'on peut traduire par le *Champ des Pierres* et la *Pierre des pierres*.

2° La Pierre-Folle est située dans le village même de Saint-Jallet; elle est tombée, depuis longtemps peut-être. La Pierre-Folle est moins longue et moins large que la Pierre-La, mais elle est beaucoup plus épaisse.

3° La Pierre-Chaput est la plus belle de formes. C'est un

pentagone régulier, mais plus long que large. Elle est située à 600 m. au sud-est du village de Saint-Jallet. Monté sur ce dolmen, vous dominez le bourg de Crozant, les ruines importantes du vieux château et la profonde déchirure que s'est tracée la Creuse dans la masse de granit. Il y aurait lieu d'enlever un mur en pierres sèches qui, par devant, masque la Pierre-Chaput, de même que la terre qui l'obstrue en arrière (1).

Les trois dolmens voisins sont :

- 1° La Pierre à la Marte,
- 2° Le dolmen du Chardy,
- 3° Le dolmen du bois Plantaire.

1° La Pierre à la Marte est située à 50 mètres du chemin de Montchevrier à Orsennes, à moitié distance de ces deux communes ; elle est juchée sur cinq grosses pierres et de forme à peu près carrée, ayant environ quatre mètres de côté, avec une épaisseur de cinquante à soixante centimètres.

2° Le dolmen du Chardy est à 200 mètres de la route d'Argenton à Aigurande, à mi-chemin de Saint-Plantaire à Lourdoueix-St-Michel. Si les autres monuments celtiques que je viens de citer sont en des lieux relativement élevés, celui-ci, au contraire, se trouve dans un lieu bas, à la queue

(1) A ce propos, on lit dans l'*Histoire de Crozant* déjà citée, page 8 : « Un habitant du hameau de Saint-Jalet trouva, il y a peu de temps, une serpe d'or au milieu d'un dolmen élevé sur un monticule couvert de bois. • Une serpe d'or ! — la faucille d'or, sans doute, employée par les Druides à cueillir le gui sacré. — C'est fort poétique et moins banal ; cependant, notre amour de la vérité nous oblige à dire qu'il s'agit tout simplement d'une *hache celtique en bronze*, suivant l'affirmation même de celui qui l'a découverte.

d'un étang, et est dominé par les collines du Chardy et de Grammont.

Cet antique monument est circulaire et a 2^m,70 de diamètre ; il offre en dessous une surface plane, tandis que le dessus est bombé et s'affaisse sur les bords ; son épaisseur au centre est de 0^m,70. C'est un cèpe bien ouvert.

Il paraît impossible de donner une date précise aux profondes rainures, de même qu'à la croix, qui ont été tracées sur ce dolmen.

3° Le dolmen du bois Plantaire se trouve au milieu d'un taillis, à deux kilomètres à l'ouest de Lourdoueix-Saint-Michel ; il est plus petit que la Pierre à la Marte, mais très bien conservé. Des fouilles, pratiquées ces dernières années, ont amené la découverte d'une petite hachette en silex et de monnaies gallo-romaines. Ce dolmen aurait-il servi de cachette, il y a près de deux mille ans ?

On lit dans l'ouvrage ayant pour titre : *Sur une carte préhistorique du Département de l'Indre*, par M. Ludovic Martinet, extrait des *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, séance du 7 décembre 1876, — Paris, 1877 :

Pages 10 et 11 : « Lourdoueix-Saint-Michel. — Dolmen du Bois-« Plantaire, fouillé sans résultat par le propriétaire ; c'est plutôt « un demi-dolmen ou trilithé.

* Dolmen de la Grosse-Pierre, entouré d'un cromlech, sur le point « d'être fouillé. — 1876.

« Dolmen du Chardy : sa table, taillée presque en rond, a été « creusée par une rainure parfaitement régulière, profonde de 6 à « 7 centimètres, et terminée par un grand cercle. M. Voisin, curé de « Douadic, pense, d'après l'orientation, que cette ligne et ce cercle « formaient une sorte de gnomon, la grande ligne droite marquant « la direction du mouvement du soleil de l'est à l'ouest, et le cercle « étant le pied de ce cadran solaire. Ce dolmen, planté au sommet « d'une colline et dominant un étang, est un des plus remarquables « de l'Indre. Il était complètement inconnu, ainsi que les deux pré-« cédents : c'est M. Voisin qui les a signalés en 1876. »

Page 12 : Saint-Plantaire, Dolmen, l'un des plus grands et des plus « beaux de la Brenne (?) — erreur ! au moins du Bas-Berry.

« On trouve sur le classement général — fait vers 1844 — des
« Monuments Historiques du département de l'Indre jugés dignes
« d'être décrits et conservés : Arrondissement de la Châtre, Monu-
« ments Civils et Domestiques, sous la cote N° 20 : Dolmen, canton
« d'Aigurande, commune de Saint-Plantaire, caractère : druidique ;
« état : parfaitement conservé. »
« C'est le seul des quatre qui figure sur cette liste. »

(COMMUNICATION DE M. PIERRE.)

Je crois utile de faire ici plusieurs remarques :

1° Il est vrai que le dolmen du Bois-Plantaire n'est soutenu que par deux pierres, dont l'une s'effrite et va bientôt disparaître. C'est un trilithe, *actuellement* ; mais il est tombé et rien ne prouve qu'il n'avait pas davantage de supports. Une pierre assez grosse, qui en est distante de 2 mètres seulement, semble bien avoir été un de ceux-ci.

2° Le dolmen de la Grosse-Pierre, cité par M. Voisin en 1876, et qu'il a pris pour un cromlech, était la réunion à très peu de distance d'énormes blocs de granit, comme on en trouve beaucoup en cette contrée où le roc émerge sur toutes les hauteurs.

Il y a de longues années déjà que M. Jolly, de Lourdoueix-Saint-Michel, a fait enlever la « Grosse-Pierre », qui avait donné son nom aux champs environnants, pour en faire une base de pressoir.

3° Le dolmen du Chardy est sur le territoire d'Orsennes et non sur celui de Lourdoueix-Saint-Michel.

4° Cet intéressant monument n'est pas planté au sommet d'une colline ; il est, au contraire, dans un lieu relativement bas et dominé par les hauteurs du Grammont et du Chardy.

5° La petite croix gravée sur ce dolmen se retrouve sur quelques bornes qui existent encore et qui délimitaient les domaines de l'abbaye de Grammont. (NOTE DE L'AUTEUR.)

Le Bouzantin

Le Bouzantin est un charmant ruisseau qui coupe en deux parties la commune de Saint-Plantaire.

Quelle est la signification de ce mot : Bouzantin ?

Vient-il du latin *buxum*, qui signifie buis ? Peut-être ; car, dans la dernière partie de son cours, les collines qui l'abritent sont couvertes de ce petit arbuste toujours vert.

Ou bien aurait-il une autre signification, de même que Bouzanne et Bouzanteuil, deux ruisseaux qui coulent aussi dans le département ?

Peut-être encore, car les buis sont presque aussi rares sur les bords de la Bouzanne que sur ceux du Bouzanteuil.

Alors ?

Malgré mes recherches, je n'ai rien trouvé.

Mais voici M. Pierre qui nous vient en aide en donnant l'explication suivante :

« Les mots *Bouzanne*, *Bouzantin*, viennent évidemment
 « du mot *bouse*, écrit anciennement *bouze*. Ce mot tirerait
 « son origine de l'hébreu *Bouts*, qui signifie boue, limon,
 « vase, ou du grec *βοϋζιον*, même signification. De là est
 « dérivé *bouse*, fiente liquide de la vache (qu'on a fait aussi
 « venir de *bois*, bœuf) ; *bousard*, fientes du cerf quand elles
 « sont molles ; *bousillage*, construction faite de terre dé-
 « layée avec de l'eau, etc. — A rapprocher des mots saxon et
 « flamand *Wase*, et anglais *Woose*, bouse et vase. — Une
 « des bouches du Volga porte le nom significatif de *Bouzan*,
 « en raison de l'abondance des sables qu'elle charrie. —
 « *Bouzan*, *Bouzanne*, *Bouzantin* et *Bouzanteuil* (diminutifs

« de Bouzanne) sont des cours d'eau sableux, vaseux, « limoneux, bourbeux, ou au moins dont les eaux sont troubles, chargées de terre et d'immondices par les grandes « crues. »

Le Bouzantin prend sa source près le Chardy d'Orsennes ; il entre presque aussitôt dans Saint-Plantaire et a déjà assez de force pour faire tourner la roue du moulin de Murat ; de Murat au pont du Trimoulet, il contourne les mamelons du Peu, du Corquelin, du Meignat, de Pinochous, etc. C'est une petite Suisse en miniature. Sa vallée est toujours très fraîche ; mais, en raison des méandres forcés qu'il doit faire et des rochers qui le dominent et le garantissent en certains endroits, le Bouzantin recèle des abris qui défient les intempéries de l'hiver.

Du pont du Trimoulet au moulin des Couvieilles, il n'offre point de particularité intéressante ; mais, à partir de ce dernier endroit, son cours devient extraordinaire ; c'est le plus vagabond, le plus turbulent, le plus tapageur des ruisselets du centre de la France.

Pendant 1500 mètres, il dégringole de roc en roc et se précipite enfin dans la Creuse par une suite de cascades hautes et belles et au lieu le plus sauvage qui se puisse imaginer.

A quelque époque de l'année qu'on s'y rende, l'aspect du ruisseau et des collines qui l'encaissent varie à l'infini ; ses eaux, hiver et été, cascaded à travers les rochers roulés au fond de la profonde gorge et, au temps des pluies, ou lors de la fonte des neiges, elles coulent en torrent impétueux, écumeuses et blanches comme le lait.

Les peintres qui visitent les bords de la Creuse, les touristes qui excursionnent à Gargillesse, à Crozant, à Fresse-

lines, ne sauraient trouver un lieu plus gracieux, plus pittoresque et en même temps, il faut bien le dire, aussi sauvage, aussi inaccessible.

Le tableau est plus petit que celui de la Creuse dans les endroits nommés ; mais comme il a plus de grâce et combien aussi le contraste est plus frappant de ce gave qui jaillit de chute en chute, avec ces collines teintées du vert foncé des buis, du nacarat des bruyères et des frondaisons ou des feuilles mortes des grands arbres qui croissent, je ne sais comment, dans les fentes de quelques rochers.

Le Bouzantin est peu connu. Il offre cependant des sites remarquables ; mais il est difficile à suivre dans la dernière et la plus belle partie de son cours, et je ne puis en conseiller la visite qu'aux touristes sérieux.

La potence à Mouthiot

LÉGENDE

Autrefois vivait à la Jarrige la famille Mouthiot, comprenant plusieurs enfants, dont une fille, Alberta.

Celle-ci fut séduite par Archadien, gentilhomme de Châteaubrun. Le frère d'Alberta résolut de venger l'honneur de sa sœur et il attendit le séducteur sur les bords d'un ravin.

Archadien, confiant, se rendait à la nuit tombante au lieu où il avait coutume de rencontrer Alberta, lorsqu'il fut tout à coup assailli, terrassé et jeté dans le précipice. Mais des ronces, des bois attachés aux parois du rocher protégèrent le galant qui en fut quitte pour de légères contusions et des égratignures.

Mouthiot, croyant avoir tué le séducteur, s'enfuit à la

faveur des ténèbres et se dirigea sur Paris, pour se soustraire aux conséquences de son crime ; Archadien chercha dans tout le pays, fureta tout les bois, toutes les gorges et ne put découvrir son agresseur.

Quelques années après, Archadien alla à Paris ; il y était déjà depuis plusieurs jours lorsqu'il entendit, dans l'hôtel où il était descendu, prononcer le nom de son assassin. Archadien prête l'oreille ; il s'inquiète, s'informe et apprend avec joie que Mouthiot est valet de chambre dans cet hôtel depuis plus d'un an.

Il le fait saisir, et Mouthiot est ramené devant la Justice de Murat qui, sans pitié, sans s'arrêter aux circonstances atténuantes, le condamne à mort.

On élève une potence près de son village et le malheureux est pendu « haut et court » au lieu qui a conservé le nom du patient : *La potence à Mouthiot*.

NOTA. — *Je donne cette légende telle qu'on la raconte à Saint-Plantaire ; elle a certainement subi des modifications à travers les siècles, mais le fond ne saurait être mis en doute, et le rapprochement des termes et des expressions anciennes et modernes semble même en prouver l'authenticité.*

Un mariage villageois

A LA MAIRIE

Au pays du Berry quand une fillette
A fixé son choix, oui-dà,
Sur un époux,
Les parents, les amis, en habits de fête,
Viennent précédés, oui-dà,
D'un cornemuseux.

(LIGILLIER.)

Vielle et cornemuse jouent la chanson de la mariée pendant que la jeune fille, au bras de son père, et suivie d'un nombreux cortège, fait son entrée à la mairie.

C'est une étude et un bien curieux spectacle de voir la figure des jeunes mariées au moment précis où elles prononcent le « oui » sacramentel. Celle-ci a beau se contraindre, se sentant surveillée, le « oui » est sorti péniblement, léger comme un souffle, et une larme, une perle a gracieusement mouillé ses cils.

C'est qu'à cet instant, le plus grave de sa vie, tout un flot de bien doux souvenirs assiège sa mémoire et trouble sa conscience. Elle pense à ses jeunes années envolées, à ses plaisirs de jeune fille auxquels il faut dire adieu, aux douces caresses de sa mère qu'elle va quitter ; elle pense surtout à son ami d'enfance qui eut été l'époux de son choix et qu'elle a dû abandonner parce qu'un infâme marché, dont elle est l'enjeu, l'a livrée à un étranger qu'elle n'a encore pu regarder sans frémir.

Toutes ces pensées affluent à son cerveau et l'étreignent ; elles lui dessinent le tableau de misère que sera sa vie et, si elle peut refouler ses larmes, elle ne saurait empêcher les pulsations qui soulèvent ses seins et les sanglots qui noient son cœur.

Mais le sort en est jeté ; M. le Maire a dit : « Au nom de la loi, vous êtes unis par le mariage. »

LE DÉFILÉ

Le voilà
Nicolas,
Ah ! Ah ! Ah !

L'épouse reprend le bras de son père, ayant devant elle

les ménestriers et, derrière, les demoiselles et les garçons d'honneur, ainsi que tous les parents, deux par deux et par file, à la queue leu leu ; le nouvel époux, avec sa mère, ferme la marche.

De la mairie à l'église, sur le parcours, les femmes sont aux portes, voyant, reluquant tout ; rien n'échappe à leur curiosité : la pâleur de la mariée, sa toilette, sa couronne et son voile, la robe bleue de la demoiselle d'honneur, le pardessus de son cavalier, le fichu vert de « la Louise » et le parapluie de Sylvain, jeune maçon tout frais débarqué de la capitale.

De même que les yeux, les langues vont leur train : chacun raconte à sa façon les conditions du mariage, les colères du père, la soumission de la mariée...

Et tandis que les musiciens jouent un pas-redoublé, les jeunes filles, garçons et filles, essayent les premiers entrechats, et l'on arrive à l'église dans le même ordre qu'on était venu à la mairie.

LE REPAS

J'mettrons du fricot dans nos poches
Le jour où c'que j'la marierons !

Au plus haut de la table en fer à cheval sont placés les époux, ayant en face d'eux M. le Maire et la marraine de la mariée ; les autres convives sont assis pêle-mêle, à l'exception des jeunes qui, pour être bien ensemble, ont pris d'assaut tout un bout de la table.

Les victuailles s'amoncellent et disparaissent en un clin d'œil : soupe grasse, bouilli, ragoûts de toutes sortes, pâtés à la viande, volailles, rôtis divers, salades, dessert, tout

s'engloutit ; on se saoule et on mange *à bouche que veux-tu*, parce qu'il n'en coûte rien ; on cache des débris de pâtés, des morceaux de tarte et des petits-fours, tout cela pour les moutards qui sont restés à la maison.

Quand on a du cœur,
On pense à sa sœur,
A sa femme, à ses mioches.

C'est maintenant le tour du Parisien, qui entonne *le Bal chez le Ministre* et tous les refrains qui, depuis quinze ans, ont pris naissance à Montmartre ; et lorsqu'il est fatigué, les gars de l'endroit le suppléent ; mais gare aux oreilles chastes !

Des plats, des bouteilles ont été renversés ; maculée ainsi, c'est à se demander quelle était la couleur primitive de la nappe.

... Et le repas finit dans une orgie indescriptible de chants, de vin et de tabac.

LE BAL

Dans vingt ans, peut-être pas même,
Tu ne seras qu'un souvenir ;
Bonne cornemuse que j'aime
Ne compte pas sur l'avenir.

(De notre jeune ami, Fernand RIGONAT.)

Les musiciens jouent en cadence ; la bourrée bat son plein ; les jeunes, du talon, marquent le pas, font des cabrioles et sont toujours en avance sur la mesure, tandis que les vieux miment des grâces, qu'une bonne vieille présente des deux mains son tablier au vis-à-vis qui arrondit le bras pour lui prendre la taille.

Mais remarquez la salle : dix mètres de long sur quatre

de large. C'est insuffisant pour contenir cent personnes qui se cognent, se bousculent dans des accouplements par trop rapprochés, forcément.

« *Un beau désordre est un effet de l'art* », a dit le poète.

Là, c'est un fouillis qui vous écœure, un relent de chairs en sueur qui vous prend à la gorge. Aussi, pour aller respirer, vous cherchez, à la lueur de l'unique lampe fumeuse, la porte que vous avez peine à atteindre, au milieu de l'encombrement des couples qui vous écrasent les pieds ; et vous sortez le chapeau bossué, les vêtements salis, le corps en capilotade.

Enfin vous respirez le grand air et, assis à l'écart pour ne plus entendre l'assourdissant bruit, vous vous demandez quel plaisir on peut bien trouver dans une cohue semblable.

A deux pas de vous, derrière la haie, on se becquète et la cornemuse que l'on entend au loin berce, telle la cantilène d'un rossignol, les folles amours des *jeunesses* en délire.

Une veillée d'hiver au village

Les maçons qui reviennent passer deux ou trois mois d'hiver au pays apportent avec eux la gaieté, les refrains nouveaux et les scies à la mode.

Si, dans quelque maison par trop isolée, le jeune écolier fait la lecture à haute voix pendant que la mère tricote son bas et que le père tresse un panier ou polit le manche de sa cognée, dans tous les villages on danse chaque soir. Les jeunes commencent et, peu à peu, tous s'y mettent, jusqu'aux vieillards qui scandent, tels des automates, l'impérisable bourrée.

Ah ! on aime à danser et à voir danser dans ce beau pays ! On y fait son apprentissage de la danse sur le giron de sa mère ; dans la même salle, la jeune fille fait à quinze ans sa première bourrée et plus tard, bien plus tard, quand les hivers et les ennuis lui ont blanchi la tête, elle y revient encore voir s'amuser les jeunes ; elle se reporte quelque cinquante ans en arrière et se revoit à la place de ces gentes filles.

Ces souvenirs, ces réminiscences du passé font du bien, allègent un peu les cœurs gonflés, et chacun s'en retourne dans sa chaumière, ragaillard, rajeuni et prêt à recommencer le lendemain, le sourire aux lèvres, les durs travaux champêtres. Ce qui prouve que les paysans, de même que les citadins, de même que les poètes et les artistes, ont soif de distractions et qu'il faut, dans la vie, des heures gaies pour faire oublier les ennuis inhérents à toutes les professions.

La vie d'un ménage à Saint-Plantaire

La vie des ménages est, ici, à quelques exceptions près, la même pour tous.

L'habitation se compose généralement de deux pièces : celle qu'on appelle *la maison* et où l'on fait la cuisine, où l'on mange et où couchent les chefs de la famille ; et, à côté, une pièce plus petite qui sert de chambre à coucher pour les autres personnes composant le ménage.

La maison est vaste, car c'est le lieu où l'on se réunit tous ; où l'on élève les marmots ; où, le soir, à la veillée, le vieux grand-père s'endort sur sa chaise rembourrée ; où la

bonne grand'mère, qui n'y voit plus, tricote *au son du doigt*; où la mère raccommode les fonds de la culotte de son ch'tit gas; où le père remet une arcelette au sabot fendu d'un garnement de huit ans, tandis que les enfants étudient leurs leçons pour la classe du lendemain et que l'ainé, qui peut bien avoir quinze ans, dresse un manche de fourche.

Il faut qu'elle soit grande, cette salle!

On y trouve de tout; c'est un capharnaüm.

Au milieu, une table longue, un banc et quelques chaises; dans le foyer, des branches vertes qui fument, une marmite sur les tisons et un chien étendu qui chauffe ses pattes en cherchant ses puces; dans le coin le plus proche du foyer, le lit des ancêtres; en face, une *mée* pour les jattes et les coupes de fromages; sous la *mée*, la vaisselle sale et le seau aux eaux grasses pour les pores; tout auprès, un sac de farine; au plafond, sont suspendus la crèche au pain, plusieurs jambons, quelques quartiers de lard, des *torches* d'oignons et l'ustensile de cuisine le plus indispensable dans un ménage de campagne: la poêle!... la poêle où l'on fait la soupe; la poêle où l'on fait *l'omelette d'œufs*; où l'on fait frire les pommes de terre et les tranches de jambon; la poêle où, les jours de fête, on fait sauter le poulet, le fameux poulet au sang, bien supérieur à la poule au pot d'Henri IV.

Au-dessus de la cheminée, côté artistique bien en évidence, sont collées au mur ou clouées avec des caboches des photographies de militaires et des images d'Epinal, politiques ou religieuses.

La petite pièce contient, suivant les besoins, deux, trois ou quatre lits, les uns sur les autres; une armoire, quelques coffres et, derrière la porte, des clous pour porte-manteau. D'espace libre, aucun; il faut se mettre de travers pour se

déshabiller et se coucher. On se croirait dans une roulotte.

La description peut paraître chargée. Pour ceux qui sont entrés dans quelques maisons de la partie du Berri qui confine à la Marche, l'image est vraie.

Les familles ne sont pas nombreuses à Saint-Plantaire ; on trouve quelquefois 6 à 8 enfants, mais le plus souvent le travail maternel s'arrête à trois.

Dès le plus jeune âge, ces enfants rendent de petits services : ils gardent les oies, les porcs, les vaches ; quand ils atteignent sept ou huit ans, on les envoie à l'école qu'ils fréquentent, de novembre à juin, jusqu'à l'âge de la première communion ; de juin à novembre, ils sont employés aux travaux champêtres.

Ces enfants sont un peu élevés à la diable ; mais ils sont de tempérament solide et savent se débrouiller de bonne heure ; lorsqu'ils sont nombreux, ils vont à Paris, à tour de rôle. Pour quelques-uns, c'est un besoin d'y retourner et, même, une fois mariés, d'aucuns y vont encore jusqu'à l'âge de 40 ans.

Ils sont d'abord garçons, puis limousinants, puis maçons ou plâtriers, et quelquefois cimentiers.

Les rangés, les économes rapportent, chaque année, quelque argent qui les aide à se bien marier et à acheter un champ à leur convenance ; d'autres, les moins nombreux, il est vrai, sont entraînés dans le tourbillon de la capitale et perdus pour Saint-Plantaire.

Les jeunes gens ne se marient guère avant 26 ou 27 ans, les jeunes filles avant 20 ans. Comme partout, puisque la mode en existe, le mariage est un marché et l'on ne verrait pas, à Saint-Plantaire, un garçon riche épouser une fille qui n'a rien. Il est vrai que les parents, ceux mêmes qui

sont fortunés, ne font pas de belles dots à leurs enfants ; il est très rare, ici, qu'on se démunisse avant de mourir.

La population est à l'aise. Le partage et la mise en culture des communaux a fait tout le monde propriétaire, et lorsqu'on possède un bout de champ, on travaille, on économise pour agrandir son « *petit domaine*. »

La famille se nourrit avec les produits de la ferme : blé, pommes de terre, haricots, choux, raves et fruits ; les châtaignes composent l'habituel menu des soupers d'hiver. Parmi les porcs qu'il élève, le ménage en garde un, qu'il tue en décembre ou janvier et qui lui donne des jambons, de la graisse et du lard ; on fait aussi une grande consommation de lait, de crème et de fromage.

Les dépenses pour la nourriture sont peu élevées ; mais on achète du vin et du café, deux boissons dont le travailleur ne voudrait plus se passer.

Les vêtements coûtent peu aussi ; seulement pour les filles, lorsqu'elles sont en âge de prendre mari, on fait des dépenses exagérées ; on leur achète une robe pour chaque fête, pour chaque noce ; on les attife comme des saintes vierges.

En définitive, le paysan de Saint-Plantaire est travailleur, sobre et économe ; il fait toujours honneur à ses affaires.

Conclusions

La commune est aujourd'hui sillonnée de chemins bien entretenus ; les deux ou trois villages qui ne sont pas encore desservis auront de nouvelles voies de communication avant peu d'années.

Combien se gaudiraient nos ancêtres s'il leur était donné de revenir parmi nous, de voir comme l'habitation est plus propre et confortable; comme les vêtements sont maintenant faits pour la saison, comme ils sont complets et commodes, ne gênant plus aux entournaures; comme la nourriture est variée, meilleure et plus saine; combien ils seraient étonnés de voir les progrès de l'agriculture, les landes remplacées par de beaux pâturages et de grands champs de blé et les vieux chemins creux, où s'embourbaient les chars, remplacés par de belles et bonnes routes, carrossables, cyclables même, si je puis employer ce terme nouveau. Oui, grand serait leur étonnement, à la vue de tant de choses nouvelles qu'il ne leur avait pas été donné de pressentir.

Nous parlons trop maintenant de « *la lutte pour la vie* ». Cette lutte a existé de tout temps, et si l'on travaille davantage peut-être, si l'on s'inquiète plus sérieusement de l'avenir, il n'en est pas moins vrai que l'existence est bonne à notre époque, que nous avons tous plus de jouissances et qu'il fait meilleur vivre.

Et cette vie du paysan de Saint-Plantaire n'est-elle pas agréable?

Le travail au grand air, avec les soucis en moins des ouvriers de la ville; des enfants sains et forts, élevés à la dure, mais dans des conditions d'hygiène excellentes; l'aisance, sinon la fortune, assurée pour les vieux jours, est-ce que toutes ces choses ne sont pas à considérer?

Aussi l'aime-t-on sa petite patrie!

Demandez aux jeunes maçons de Saint-Jallet, de Drouille et de la Hutte si le cœur ne leur bat pas bien fort lorsque, chaque année, revenant « *au pays* », ils aperçoivent leurs collines; lorsqu'ils entendent, de loin encore, ce bruit de

la Creuse qui les a bercés dans leur enfance ; lorsque, rendus enfin, il leur est donné de revoir les sites pittoresques qu'a décrits, avec un art exquis, notre grande berrichonne G. Sand ; demandez à ces braves enfants si les charmes de Saint-Plantaire, situé entre Fresselines, Crozant et Gargillette, ne surpassent pas toutes les merveilles qu'ils ont laissées à Paris ?

Ils l'aiment leur commune, et tous, avec raison, mettent le commencement de l'amour de la France dans le culte du sol natal.

Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier les personnes qui ont bien voulu m'aider de leur appui ou de leurs souscriptions, de leurs conseils ou de leurs travaux, et en particulier :

M. le Préfet, M. l'Inspecteur d'Académie ;

M. le Maire de Saint-Plantaire, qui a mis à ma disposition les archives de la Mairie ;

M. Sæhnée, pour sa communication de la légende du miracle ;

M. Hubert, archiviste départemental, pour les nombreuses notes qu'il m'a fournies ;

M. Pierre, Directeur de la *Revue du Berry*, pour ses recherches, au sujet notamment des seigneuries de Saint-Plantaire et de Murat, et dans l'important *Fonds Berruyer* de sa bibliothèque.

Je le remercie aussi du bienveillant accueil qu'il a fait à ma *Monographie* et, tout spécialement, des multiples démarches qu'il a su m'éviter pour son édition.

L. M.



TABLE DES MATIÈRES

Saint-Plantaire.....	1
Un peu d'histoire.....	2
Epoque de la Révolution.....	14
Depuis 1815.....	18
Le bourg de Saint-Plantaire.....	20
Les Brumâles.....	21
Murat.....	22
Les Mannes.....	23
Les écoles de Saint-Plantaire.....	25
Les Moulins.....	27
Carrières de granit.....	28
Budgets et vicinalité.....	29
Etat-civil.....	33
Cadastre.....	44
Liste des maires.....	47
Agriculture.....	48
L'église et les chapelles.....	49
Au pays des dolmens.....	60
Le Bouzantin.....	66
La potence à Mouthiot.....	68
Un mariage au pays de Marche.....	69
Une veillée d'hiver au village.....	73
La vie d'un ménage à Saint-Plantaire.....	74
Conclusions.....	77

Fig. 1. The front view of the stone of Saint-Planchin.



Fig. 2. The front view of the stone of Saint-Planchin.



FIGURE 1. SOUTH SIDE OF CAVE



FIGURE 2. NORTH SIDE OF CAVE



